

DIRECTION NATIONALE DE LA POPULATION  
(DNP)

BP: E 791 - Tél: 222 82 00; Fax 223 51 07  
E-mail: dnp\_population@yahoo.fr

**RAPPORT 2004 SUR LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROGRAMME D'ACTION DE  
OUAGADOUGOU**



**MINISTERE DU PLAN ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple-Un But-Une Foi**

---

**DIRECTION NATIONALE DE LA POPULATION  
( DNP )**

---

BP : E 791-Tél : 222 82 00 ; Fax 223 51 07

E-mail : dnp\_population@yahoo.fr

**RAPPORT 2004 SUR LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROGRAMME D'ACTION DE  
OUAGADOUGOU**

**Bamako, mars 2005**

## ACRONYMES

ADS	Agence de Développement Social
AMPPF	Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APES	Analyse de Programme et Elaboration de Stratégies
APROFA	Agence pour la Promotion des Filières Agricoles
BIT	Bureau International du Travail
CAE	Centre Agro-Entreprise
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFO	Collectif des Associations et Organisations Féminines
CCA-ONG	Comité de Coordination des Actions des Organisation Non Gouvernementales
CED	Centre d'Education pour le Développement
CEDAW	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination des Femmes
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CENACOPP	Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population
CFRPOD	Centre d'Etudes et de Recherche en Population pour le Développement
CNAEPN	Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes
CONACOPP	Conseil National de Coordination des Programmes de Population
CSII.P	Cadre Stratégique Intérimaire de lutte contre la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CTPD	Coopération Technique entre Pays en Développement
DBC	Distribution à Base Communautaire
DNHE	Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie
DNJ	Direction Nationale de la Jeunesse
DNP	Direction Nationale de la Planification
DNSEP	Direction Nationale des Sports et de l'Education Physique
EFDC	Ecole de Formation en Développement Communautaire
EIPC	Ecole des Infirmiers du Premier Cycle
EMP	Ecole de Médecine et de Pharmacie
ESS	Ecole Secondaire de la Santé
EvF/EmP	Education à la vie Familiale et en matière de Population
FAAF	Fonds d'Appui aux Activités des Femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNAHA	Fonds National d'Aménagement Hydro-Agricole
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GTZ	Organisme Allemand de Coopération Technique
IDA	Agence de Développement International
IEC	Information Education Communication
IER	Institut d'Economie Rurale
ISFRA	Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquées
JNV	Journées Nationales de Vaccination
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Eau
MEPI	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration
MST/SIDA	Maladies Sexuellement Transmissibles/Syndrome Immunodéficient Acquis
OMA	Observatoire du Marché Agricole
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
PAIB	Programme d'Actions d'Initiative de Base
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PACCEM	Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes
PASIDMA	Projet d'Appui Système d'Infrastructure des Marchés Agricoles
PASPE	Programme d'Appui au Secteur d'Elevage
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PCPS	Projet Centre Prestation de Services
PDY	Programme Demisseniya Yiriwali
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFIE	Programme de Formation et d'Information Environnementales
PGRM	Présidence du Gouvernement de la République du Mali
PNAE	Programme National d'Actions Environnementales
PNAE/RP	Programme National d'Actions Environnementales/RP
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNP	Politique Nationale de Population
PNP	Programme National de Population
PNP-SR	Politique Normes et Procédures des Services de Santé de la Reproduction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNVA	Programme National de Valorisation de l'Agriculture
PPIP	Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population
PRODEC	Programme Décennal de l'Education
PRODEJ	Programme Décennal de la Justice
PRODESS	Programme de Développement Socio-Sanitaire
REMUAO	Réseau Migration Urbanisation en Afrique de l'Ouest
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SDAME	Système d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels
SIS	Système d'Informations Sanitaires
SR	Santé de la Reproduction
SRAJ	Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes
SRAJA	Santé de la Reproduction des Adultes, des Jeunes et des Adolescents
SRJ	Santé de la Reproduction des Jeunes
ST-CONACOPP	Secrétariat Technique du Conseil National de Coordination des Programmes de Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

## **SOMMAIRE**

Acronymes	ii
Introduction	1
Chapitre I : Politique de Population	2
Chapitre II : Dynamique Démographique et Durabilité de Développement	3
Chapitre III : Politique et Sécurité Alimentaire	4
Chapitre IV : Population, Environnement et Développement Durable	8
Chapitre V : Morbidité et Mortalité	11
Chapitre VI : Santé en matière de Reproduction, Planification familiale et soins de Santé Sexuelle	16
Chapitre VII : Genre, Population et Développement Durable	30
Chapitre VIII : Ressources Humaines et Développement Durable	37
Chapitre IX : Information, Education et Communication/Plaidoyer en matière de Population et Développement Durable	42
Chapitre X : Urbanisation et Développement Durable	43
Chapitre XI : Collecte, Analyse, Etudes et Recherches en matière de Population et Développement Durable	47
Chapitre XII : Partenariat entre le secteur Public, le secteur Privé et les Organisations Non Gouvernementales	51
Chapitre XIII : Financement du Programme d'Action	54
Chapitre XIV : Coopération Sous-régionale	56
Chapitre XV : Suivi, Evaluation et Coordination du Programme d'Action	57-57.

## **Introduction :**

Répondant aux recommandations de la Première Conférence des Ministres du CILSS chargés des questions de Population, tenu à Ouagadougou en Octobre 1997, un groupe inter-ministériel de suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou a été mis en place par Décision N° 0015/MEPI/DNP/ST-CONACOPP du 11 Mars 1999. Cette Décision a été abrogée et remplacée par la Décision N° 0576/MS-SG du 08 Août 2000.

Le Groupe Inter-ministériel de Suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou est chargé d'élaborer un rapport annuel qui fait le point sur les dispositions prises par le Gouvernement dans différents secteurs et qui entrent dans le cadre de ce Programme.

Le présent rapport a été préparé à la suite de plusieurs réunions du Groupe et sur la base des communications des différents membres appartenant à des structures sectorielles. Dans ce rapport, les parties en gras portent sur les dispositions prises en 2004.

Le rapport est structuré en quinze (15) chapitres à l'image du Programme d'Action de Ouagadougou. Il ne nous a pas paru opportun de rappeler l'énoncé de la mesure à prendre, seul son numéro est rappelé au début de la réponse qui lui est faite.

Toutes observations ou suggestions seraient les bienvenues pour améliorer et enrichir le contenu des futurs rapports.

## CHAPITRE 1 : POLITIQUES DE POPULATION

**1.2.1.** Le Gouvernement du Mali a évalué, sur la période 1991-2001, la Politique Nationale de Population adoptée en Mai 1991 et a entrepris son actualisation en tenant compte du contexte national et international. L'atelier national de consensus sur le projet de document de politique de Population a été tenu les 16 et 17 Décembre 2002.

L'atelier national de validation du projet de document de politique de Population a été tenu les 16 et 17 Janvier 2003. La Politique Nationale de Population Révision 1 a été adoptée par le Gouvernement le 30 Avril 2003.

**1.2.2.** Le contenu de la Politique Nationale de Population s'articule autour des principes suivants :

1. respect et protection de la famille,
2. possibilité aux couples et aux individus de décider librement et en toute responsabilité de la taille de leur famille et de l'espacement des naissances de leurs enfants. L'Etat, pour ce faire, prendra les mesures nécessaires pour leur faciliter
3. l'accès à l'information, à l'éducation et aux moyens auxquels ils ont droit,
4. respect des droits Fondamentaux des enfants (la survie, la santé, l'éducation et la formation). L'Etat et la société dégageront les moyens nécessaires à cet effet,
5. nécessité d'œuvrer pour l'intégration de la femme dans le processus de développement.

**1.2.3.** La Politique Nationale de Population (PNP) est un élément très important de la politique globale de développement. Les objectifs de la PNP sont pris en compte lors de l'élaboration de tout programme sectoriel de développement. L'élaboration de la PNP a impliqué les secteurs concernés par les questions de population.

**1.2.4.** La Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (CENACOPP) a été créée par l'Ordonnance N° 01-021/P-RM du 20 mars 2001 en lieu et place du Conseil National de Coordination des Programmes de Population (CONACOPP). La CENACOPP est un service rattaché au Secrétariat Général du Ministère chargé de la coordination de la Politique Nationale de Population. Elle est dotée d'un Conseil Consultatif, d'un Comité Scientifique et d'une Direction structurée en quatre (4) départements.

Par ailleurs, la mise en oeuvre de la PNP est assurée par les différents départements techniques concernés.

**La Direction Nationale de la Population a été créée par décret N° 010/P-RM du 25 mars 2004 en remplacement de la Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (CENACOPP).**

**1.2.5.** Dans le processus d'actualisation de la Politique Nationale de Population, les niveaux régionaux ont été associés. Des dispositions sont prises pour les associer à l'élaboration du programme national et des programmes régionaux de Population. Des recommandations sont formulées pour doter les structures déconcentrées en ressources humaines bien formées et en nombre suffisant.

**1.2.6.** Un fructueux partenariat existe entre les ONG et le Gouvernement dans tous les domaines

dont la politique de population. Ce partenariat est matérialisé par l'institution d'une réunion périodique de concertation.

Aussi, dans le cadre de la révision de la Politique Nationale de Population, la société civile, sur invitation a participé à l'atelier d'orientation de l'actualisation de la Politique Nationale de Population organisé par la Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (CENACOPP) du 02 au 06 avril 2001 à Sélingué. **Les ONG et Associations ont également participé à la validation du deuxième Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population.**

1.2.7. Le Mali dispose d'un Accord Cadre avec toutes les ONG et associations qu'elles soient nationales ou étrangères. Des dispositions ont été prises par le Gouvernement pour intégrer les contraceptifs dans le schéma de distribution et la liste des Médicaments Essentiels, et adopter la stratégie de DBC pour leur plus grande disponibilité.

## **CHAPITRE II : DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE DE DEVELOPPEMENT**

2.2.1. Depuis 1987, des tentatives de maîtrise des techniques pour l'intégration des variables démographiques dans les stratégies et programmes de développement ont eu lieu (séminaires de formation, recrutement de consultants). Seulement, l'application du logiciel **Intégra** n'a pas pu se faire pour les raisons suivantes :

- inadaptation du modèle à l'économie nationale ;
- le Décret N° 93-309/PM-RM du 03 septembre 1993 qui crée le CONACOPP n'a pas prévu l'intégration des variables démographiques dans les stratégies et programmes de développement dans les missions de cette structure.

Le Gouvernement, par Ordonnance N°01-021/P-RM du 20 mars 2001 a créé la Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population chargée, entre autres, de "veiller à la prise en compte des questions de population intégrant le genre et les besoins des groupes spécifiques et vulnérables : enfants, adolescents, jeunes, femmes en âge de procréer et personnes âgées dans les programmes de développement".

2.2.2. Le Mali a adopté la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté en juillet 1998. Un Cadre Stratégique Intérimaire de Lutte contre la Pauvreté a été adopté en juin 2000. Depuis mars 2001, des groupes thématiques sont constitués pour élaborer le Cadre Stratégique définitif de Lutte contre la Pauvreté. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP Final) a été adopté par le Gouvernement le 29 Mai 2002.

2.2.3. Le Gouvernement met l'accent sur la sécurité alimentaire dans la mise en oeuvre des programmes de promotion et de diversification de la production agricole.

## **CHAPITRE III : POLITIQUE ET SECURITE ALIMENTAIRE**

**3.2.1.** La couverture des besoins alimentaires figure parmi les dix (10) objectifs intermédiaires de la Politique Nationale de Population.

- Relecture du schéma Directeur du Développement Rural qui est un cadre de référence des interventions en matière de développement rural et un instrument consensuel de dialogue entre l'Etat, les partenaires au développement du secteur producteurs (Forum Paysan 11-13 Décembre 2001).
- Elaboration d'un programme de lutte contre le SIDA en milieu rural en cours
- Elaboration d'un cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de réduction de la pauvreté.
- Elaboration du PIP pour l'opérationnalisation du processus Sahel 21 initié par le CILSS.
- Création du Ministère chargé de la Sécurité Alimentaire.
- Adoption de cadre national de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté
- Elaboration de textes réglementaires et institutionnels du cadre national de sécurité alimentaire
- Achat de céréales ( environ 20 000 tonnes) pour distribution gratuite dans les zones sinistrées
- Organisation de la 2<sup>ème</sup> réunion de concertation avec les partenaires au développement sur la situation alimentaire du pays ( 28 Novembre 2003 ).

**3.2.2.** Les orientations stratégiques dans le domaine du développement rural sont retenues par tous les acteurs aux différents niveaux (Etat, Collectivités Territoriales, producteurs/OPA/APCAM , société civile, partenaires). Elles constituent les Fondements des axes stratégiques d'intervention et des programmes.

L'un de ces axes vise à : augmenter et diversifier la production agricole en vue d'améliorer les revenus et les conditions de vie en milieu rural.

L'analyse de la situation du secteur du développement rural ; et le bilan de la mise en œuvre du SDDR font ressortir des enjeux majeurs dans la réalisation des objectifs assignés au développement du secteur rural.

Les enjeux sont :

- le renforcement de la sécurité alimentaire en qualité et quantité
- l'amélioration des conditions de vie et de revenus en milieu rural et la valorisation du rôle des femmes et jeunes ruraux ;
- le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières des producteurs et des opérateurs en amont et en aval de la production ;
- l'appui au développement des services et à la valorisation des productions ;
- l'amélioration du financement du secteur rural.

Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées (MDSSPA) exécute un projet intitulé « S'équiper pour vaincre la pauvreté dans plusieurs villages des cercles de Yorosso-Kadiolo (Sikasso).

Les actions consistent à équiper les paysans en matériels agricoles, les groupements de femmes en matériels de maraîchage et les villages en plates-formes multi-sectorielles.

L'objectif est d'accroître et de diversifier la production agricole, d'assurer la sécurité alimentaire et de permettre une ouverture sur le marché régional.

Le projet « s'Equiper pour Vaincre la Pauvreté » exécuté par le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées qui couvrait des villages des cercles de Yorosso et Kadiolo a vu ses actions s'étendre aux cercles de Dioïla et Baraouéli en 2002.

L'objectif général de ce projet est d'améliorer les conditions de travail et les revenus des producteurs les plus démunis de ces cercles. Entre autres objectifs spécifiques, le projet vise à :

- Accroître les capacités de production et la productivité des exploitations agricoles en vue de dégager un surplus considérable ;
- Accroître les capacités de production des organisations maraîchères féminines ou mixtes.

Les actions du projet ont consisté à équiper les paysans en charrues, charrettes, semoirs, bœufs de labour. Quant aux groupements de femmes, ils ont reçu du matériel de maraîchage. L'augmentation de la productivité et des activités de production a conduit à une présence plus accrue des produits agricoles maliens sur le marché sous régional.

Quatre villages des cercles de Yorosso et Kadiolo ont également bénéficié d'une plate-forme multifonctionnelle.

**3.2.3. Le Gouvernement met en oeuvre des programmes de promotion et de diversification de la production agricole, de protection de la nature et de diversification des sources d'énergie (PNVA, Stratégie Energic domestique, PNAE, etc.)**

- Reconstitution des cheptels de bovins, ovins, caprins.
- Emergence de systèmes plus intensifs (embouche, production laitière, volailles).
- Réalisations de nombreuses expériences en matières de GRN et gestion des terrains villageois.
- Dynamisme du secteur initier et maraîcher.
- Augmentation de la production des céréales et du coton.
  
- Adoption du cadre d'orientation de la pêche
- Réalisation de pistes rurales

**3.2.4. L'une des options stratégiques fondamentales dans le secteur rural reste la promotion du crédit agricole en vue de permettre des investissements dans le secteur et l'adoption de techniques de production plus performantes et respectueuses de l'environnement.**

- Renforcement des capacités du réseau des chambres d'agriculture, l'appui du département et des partenaires ont abouti à un certain nombre de projets et activités de développement rural dont : l'APROFA (Banque Mondiale), le PACCEM (ACDI), l'OMA et le PASIDMA (USAID), le PCPS et le PASPE (AFD), les projets Téléfood (FAO). Mise en

place du Réseau des Femmes Sahéliennes des plates-formes des jeunes et des organisations paysannes.

Démarrage du PASAOP ( Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes)

- Le projet « s'équiper pour vaincre la pauvreté » contribue à faciliter les conditions d'accès aux intrants de production des paysans des cercles de Yorosso, Kadiolo, Baroueli et Dioïla. En 2003, il a mis des équipements agricoles à la disposition des paysans de ces localités.
- Il a également accordé des crédits agricoles à des groupements féminins et mixtes.

**En 2004, le projet a étendu son intervention au cercle de Tominian et à d'autres groupements féminins.**

**Par ailleurs, le Projet « Réduction de la Pauvreté » (PRP) a construit des magasins de stockage, aménagé des périmètres maraîchers et octroyé des plateformes multifonctionnelles et des moulins aux femmes.**

3.2.5. Le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) et le Programme National d'Hydraulique Rurale mettent l'accent sur la maîtrise accrue de l'eau en vue de soustraire la production agricole des aléas climatiques.

Le Programme d'Appui aux Initiatives de Base (PAIB), à travers son volet développement communautaire a investi dans l'installation de micro-barrages ainsi que dans l'aménagement de plaines, de périmètres maraîchers et de seuils rizicoles dans la région de Mopti.

L'Agence pour le Développement Social (ADS) intervient dans l'aménagement de plaines, la réhabilitation de périmètres irrigués dans tout le pays.

Elaboration d'une vision nationale de la maîtrise de l'eau pour une agriculture de production et durable à l'horizon 2025.

Le Projet Réduction de la Pauvreté est en train de mettre en œuvre un « Projet de micro barrages dans la région de Kayes »

Aménagement hydro-agricole de 1100 hectares sur l'ensemble du territoire.

3.2.6. Parmi les options stratégiques retenues par le Gouvernement, l'on retiendra l'allègement des taxes sur les équipements et intrants agricoles ainsi que sur les taxes à l'exportation des produits agricoles.

Équipement des Femmes (SASAKAWA 2000 - CAE - USAID). Allègement des taxes sur les équipements et intrants agricoles ainsi que sur les taxes à l'exportation des produits agricoles.

Le projet Réduction de la pauvreté a initié des micro-projets comprenant la mise en place de 26 banques de céréales /magasins de stockage, en vue de garantir la sécurité alimentaire des populations des villages concernés (Régions de Kayes et Koulikoro).

Meilleure organisation de l'approvisionnement en intrants agricoles dans les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions.

**Depuis 2004, le Fonds de Solidarité Nationale aménage des périmètres agricoles.**

**3.2.7.** La Politique Nationale de Population a retenu parmi ces objectifs intermédiaires la couverture des besoins alimentaires. Des structures comme le Système d'Alerte Précoce (SAP) et l'Institut d'Economie Rurale (IER) oeuvrent à sécuriser la production agricole en accroissant la prévention et en identifiant des systèmes plus performants de maîtrise de l'eau.

Le Plan d'action 2000-2010 du Développement Rural actualisé est constitué de neuf (9) programmes et prend en compte des grands programmes déjà élaborés et mis en œuvre ou en cours de préparation. Les neuf programmes retenus sont les suivants :

- 1) Appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP)
- 2) Développement des infrastructures et des équipements agricoles (PNIR)
- 3) Valorisation des filières agricoles et d'amélioration de leur compétitivité
- 4) Relance des exportations des produits agricoles, forestiers, d'élevage et de pêche
- 5) Intensification et Diversification des produits agricoles
- 6) Renforcement de la sécurité alimentaire
- 7) Promotion du crédit et financement du secteur rural
- 8) Gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement rural durable
- 9) Contribution à la finalisation et à la mise en œuvre des schéma locaux d'aménagement.

Extension des activités du SAP ( Système d'Alerte Précoce ) à l'ensemble du pays

**3.2.8.** Pour prendre en charge les préoccupations alimentaires et nutritionnelles dans les programmes de Santé, une Division Nutrition est créée au sein de la Direction Nationale de la Santé suite à la restructuration des services de Santé en 2001.

Au niveau des huit orientations stratégiques du schéma directeur du développement rural figure le développement des infrastructures et équipements de base. Il s'agit :

- d'infrastructures hydro-agricoles
- Hydraulique villageoise et pastorale
- Pistes rurales (désenclavement)
- Marchés ruraux, magasins, installations frigo, conditionnement, transformation
- Coordonner et suivre les réalisations
- Développer les synergies interministérielles par les cadres de concertation.

Actuellement au niveau de l'APROFA il est ouvert un Agro-Business Center qui sert d'interface entre les producteurs et les consommateurs.

Les actions menées par le projet « s'Equiper pour Vaincre la Pauvreté » visent aussi à renforcer les capacités techniques des producteurs dans la transformation des produits agricoles afin de lutter contre les carences nutritionnelles.

Organisation de la journée du CILSS ( 12 septembre 2003) sur le thème « Femme et Transformation Agroalimentaire ».

## **CHAPITRE IV : POPULATION, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

4.2.1. Le gouvernement a élaboré, adopté et mis en œuvre un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Des dispositions sont prises pour lutter contre la dégradation de l'environnement à travers la mise en place d'une commission nationale chargée de statuer sur l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides pour leur utilisation durable.

4.2.2. La protection et la préservation des ressources renouvelables figurent parmi les objectifs intermédiaires de la Politique Nationale de Population.

4.2.3. Parmi les orientations stratégiques fondamentales du secteur rural, le Gouvernement a retenu la restauration et le maintien de la fertilité des sols à travers la prise en compte systématique de cette dimension dans tous les programmes de développement rural.

4.2.4. Dans le cadre de la promotion des technologies d'intensification et d'utilisation efficiente des ressources naturelles, l'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER) a été créée. Par ailleurs le Programme des Energies Nouvelles et Renouvelables est mis en œuvre à travers :

- la vulgarisation et la généralisation des foyers améliorés ;
- la production et l'utilisation du Bio-gaz ;
- la promotion de la production et de l'utilisation des sources d'énergie autres que le bois de chauffe et le charbon de bois ;
- la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes (PASAOP) ;
- la mise en œuvre du Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR) par la réhabilitation de périmètres irrigués.

4.2.5. La conservation et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont inscrites dans la Constitution du Mali, notamment dans son article 15 qui dispose que: "Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie est un devoir pour tous et pour l'Etat".

Le Mali s'est engagé dans la mise en œuvre des Conventions, Traités et Accords Internationaux (Convention sur l'interdiction du développement, de la production et du stockage des armes bactériologiques et toxiques et sur leur destruction, Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), Accord complémentaire révisé concernant la fourniture d'une assistance technique par l'Agence Internationale d'Energie Atomique (AIEA), la Convention de Bâle, etc).

La politique nationale de protection de l'environnement a pour objectifs globaux, entre autres :

- Préserver/protéger et améliorer le cadre de vie de l'ensemble des citoyens, notamment en luttant contre toute forme de pollution ou de nuisance
- Développer les capacités nationales (techniques et financières) d'intervention aux différents échelons (national, régional et local) et promouvoir la participation de toutes les composantes de la société malienne à l'œuvre de protection de l'environnement
- Contribuer de manière active au développement de la coopération sous-régionale et internationale en matière de protection de l'environnement.

Les objectifs spécifiques de la politique de protection de l'environnement sont entre autres :

- Appuyer les différentes collectivités territoriales, les organisations et associations de producteurs (Organisation paysannes, Organisations socio-professionnelles, GIE,...) et autres partenaires de la société civile, comme les ONG, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement
- Elaborer et appuyer la mise en oeuvre de programmes participatifs de gestion des ressources naturelles à travers les schémas régionaux d'aménagement du territoire et les schéma d'aménagement et de gestion des terroirs villageois, en vue de réduire les effets de la dégradation, de la désertification et/ou de la sécheresse.
- Renforcer la lutte contre toute forme de nuisance et de pollution, notamment à travers la création de stations d'épuration ou de dépollution des rejets liquides, solides et gazeux des unités industrielles et artisanales et des principales villes
- Elaborer et/ou renforcer la mise en oeuvre d'une politique d'assainissement, à travers la planification, la mise en place d'infrastructures d'assainissement prévues au niveau des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain élaborés pour les centres urbains de plus de 5.000 habitants

4.2.6. . Dans le cadre du CILSS, le Mali s'est engagé dans la lutte contre la désertification par la promotion du reboisement, la lutte contre l'ensablement par la fixation des dunes, la gestion des forêts et l'aménagement des couloirs de transhumance.

**Un Projet de Protection du Patrimoine Culturel dans le Delta intérieur du Fleuve Niger a été mis en oeuvre. Il vise à établir un système efficace pour la protection collective des héritages culturels et naturels de valeur universelle en accord avec les méthodes scientifiques modernes.**

4.2.7. Cette mesure concerne spécifiquement les pays côtiers. Cependant, le Mali qui est un pays continental connaît des problèmes similaires. C'est ainsi que dans le cadre de la lutte contre l'érosion, la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) et l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) ont aménagé la berge du fleuve Niger sur environ 3km.

4.2.8. La préservation et la conservation de l'environnement figurent dans toutes les politiques de développement adoptées par le Gouvernement.

4.2.9. Le Mali permet aux ONG de mener un fructueux partenariat à tous les niveaux, qu'il s'agisse de transférer les compétences ou de fournir de l'aide au développement .

La plate-forme pour l'expression de cette volonté s'est traduite par les réunions de concertation Gouvernement/ONG dont la 10<sup>ème</sup> s'est tenue les 23, 24 et 25 Novembre 2000 au Palais de Congrès à Bamako.

Un Groupe Pivotal Développement Social a été créé lors de l'atelier organisé par le Ministère en charge du Développement Social les 28-29 Mars 2001 au Palais des Congrès de Bamako.

A ce jour, le champ d'intervention des ONG s'est beaucoup étendu, couvrant, entre autres, les domaines suivants : éducation, santé, environnement, agriculture, hygiène et assainissement, hydraulique villageoise, micro- entreprises, recherche, technologies nouvelles, gestion des ressources naturelles, décentralisation, développement social.

**Le Mali poursuit le renforcement de sa collaboration avec les partenaires nationaux (ONG nationales) et internationaux à travers d'une part, des réunions de concertation et**

**d'échanges, et d'autre part, l'organisation conjointe de rencontres périodiques.**

**4.2.10.** Le Gouvernement encourage les ONG et associations pour intervenir auprès des populations dans tous les secteurs de l'économie en général et de celui de l'assainissement en particulier. Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique d'assainissement, l'Etat mène une sensibilisation soutenue à l'endroit des ménages urbains et ruraux pour les amener à améliorer leur cadre respectif de vie. A ce titre, une politique de transformation des déchets plastiques est actuellement mise en oeuvre par la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du District. En collaboration avec le PAM, cette structure a formé 200 femmes aux techniques de transformation des déchets plastiques ( en objets d'ornement) et des ordures ménagères en compost.

Le Projet Développement Social de quartier de la (DSQ) mis en œuvre dans le District de Bamako avec l'appui de la coopération française mène autres des activités d'assainissement et d'hygiène du milieu à travers la confection de fosses septiques, l'équipement en poubelles et l'organisation de séances d'IEC en direction des ménages.

Le Projet Développement Social Urbain initialement mis en œuvre dans le District de Bamako a vu son intervention s'étendre aux villes de Mopti, Gao et Koutiala.

Ce projet vise à promouvoir la démocratie participative de proximité, et une citoyenneté active fondées sur la responsabilisation et la concertation des acteurs autour de projets fédérateurs.

Il a mené des activités d'assainissement et d'hygiène du milieu (confection de puisards améliorés, de poubelles, d'aires de lavage familiales, curage de caniveaux, construction de routes). Des activités d'IEC ont également été organisées en direction des ménages.

Par ailleurs, le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées a initié un programme de logements sociaux dans la ville de Bamako. Ce programme vise à permettre aux ménages à faible revenu, d'accéder à un logement décent.

**4.2.11.** Le Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), le Programme National d'Actions Environnementales (PNAE) et la restructuration des services du Développement Rural intervenue en 1999 concrétisent la volonté du Gouvernement d'appliquer les recommandations des fora internationaux dans le domaine.

**4.2.12.** Les programmes et projets d'éducation formelle et non formelle mis en oeuvre depuis 1990 prennent en compte les résultats pertinents de recherche sur l'environnement. Des notions de protection et de préservation de la nature sont introduites dans les programmes scolaires et d'alphabétisation fonctionnelle Programme de Formation et d'information Environnementales (PFIE).

## **CHAPITRE V : MORBIDITE ET MORTALITE**

**5.2.1.** La Politique Nationale de Population prévoit parmi ses stratégies de lutte contre la morbidité et la mortalité « le développement des programmes de salubrité publique tels que la

voirie pour ce qui est de l' évacuation des eaux usées et des ordures ménagères et la construction des latrines publiques au niveau des villes et des villages. Une stratégie nationale de formation continue des Programmes de Santé est disponible pour les formations des services de Santé ».

L'IEDC en matière d'assainissement et d'hygiène du milieu constitue une des disciplines enseignée à l'EFDC.

La Politique Nationale de Population prévoit parmi ses stratégies de lutte contre la morbidité et la mortalité :

- le développement des programmes de salubrité publique exécutés par la voirie, les ONG et les Groupements d'Intérêt Economique (GIE).
- L'IEC/CCC en matière d'assainissement et d'hygiène du milieu fait partie des disciplines enseignées à l'Institut de Formation des Travailleurs Sociaux.

Les agents du développement social développent des programmes d'IEC à travers l'approche communautaire en vue de la mise en place des Associations de Santé Communautaire. Ces associations mettent en place les CSCOM qui contribuent à la réduction de la morbidité et la mortalité.

**5.2.2.** Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) et les Journées Nationales de Vaccination (JNV) sont exécutés avec un accompagnement médiatique intense pour une grande mobilisation depuis 1998. Des initiatives sont en cours pour le maintien des couvertures vaccinales à un niveau acceptable à travers la signature des contrats de performance avec les populations gestionnaires des CSCOM au niveau le plus périphérique.

Les journées nationales de vaccination (JNV) exécutées et soutenues par les différents partenaires sont très médiatisées pour une mobilisation de masse des populations. En plus de la signature des contrats de performance des initiatives sont en cours pour améliorer et maintenir la couverture vaccinale tels que « le renforcement des activités de routine ». 21,8% des enfants de 12 à 23 mois sont complètement vaccinés.

**5.2.3.** Un Schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau a été élaboré en 1992 et est actuellement mis en oeuvre sous la responsabilité de la DNHE. Ce programme aidera non seulement à appuyer et à développer les différentes actions en cours en tenant compte de l'ensemble des intervenants, groupes cibles et secteurs, mais veillera également à ce que la ressource en eau soit protégée contre toute forme de pollution et de gaspillage.

Il vise à contribuer à garantir, de manière durable, l'accès à l'eau potable aux populations rurales et urbaines.

Le Projet Réduction de la Pauvreté a réalisé courant 2003, 169 puits à grand diamètre, 21 puits citerne dans ses zones d'intervention. Il a par ailleurs soumis à l'approbation de son partenaire financier (BAD) un projet relatif à 4 systèmes d'adduction d'eau sommaire.

Le Fonds National de Solidarité a réalisé 5 puits à grand diamètre de même que l'extension du réseau d'adduction d'eau par la création de 4 bornes fontaines. Il a également réalisé l'approvisionnement en eau potable du lycée de Yanfolila.

**Au cours de l'année 2004, le MDSSPA à travers le Fonds de Solidarité Nationale et le projet Réduction de la Pauvreté a renforcé ses actions d'approvisionnement en eau potable des**

## **populations.**

**5.2.4.** Le Mali a adopté l'approche « Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) par Décision N° 97-0226/MSSPA-SG du 25 avril 1997 portant création de la Commission de Concertation et de Coordination des Activités des Programmes concernés par la PCIME. Dans le domaine de la réduction de la morbidité, de la mortalité et les infirmités chez les enfants de 0 à 6 ans, le Gouvernement mène la lutte, entre autres, contre les carences et les maladies nutritionnelles de l'enfant. Parmi les stratégies mises en œuvre, l'utilisation plus accrue de la thérapie de réhydratation par voie orale dans les formations sanitaires et à domicile.

L'Agence de Développement Social (ADS) devenue Fonds de Développement Social (FDS) a intervenu dans le but de satisfaire les besoins en eau potable des populations rurales par le forage et le creusement de puits à grand diamètre :

L'évaluation finale du « projet intégré santé des jeunes » qui a porté sur les enfants de moins de 2 ans, a montré que:

- 86,1% des mères d'enfants de moins de 2 ans connaissent au moins 2 signes de gravité de la diarrhée nécessitant de soins immédiats.
- 51,5% des enfants atteints de diarrhée au cours des deux semaines précédant l'enquête ont reçu un traitement de réhydratation par voie orale (SRO et/ou du liquide de préparation à domicile) contre 19% lors de l'enquête de base soit une augmentation de 32,5% sur les cinq (5) années du projet avec plus de 80% dans les zones d'intervention des ONG suivantes : DJEKAFO, AEC, DONKO, AID/Mali, ASDAP et SAD;
- 41,5% des enfants ont été amenés dans un point de prestation et ont reçu une SRO et/ou liquide à domicile

La mise en œuvre de la PCIME permettra à coup sûr de faire renaître au niveau de toutes les structures les soins TRO qui avaient pratiquement disparu.

Initiation d'un projet de recherche par rapport à l'utilisation du zinc dans la lutte contre la diarrhée par « Save the Children » en collaboration avec le Centre de Santé de Référence de Bougouni

**5.2.5.** Un programme national de lutte contre le Paludisme est fonctionnel. De plus, le Mali a adhéré au lancement d'un programme sous-régional africain de lutte contre le paludisme. Il a élaboré et adopté un module et la mise en œuvre du Programme de prise Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME).

Elaboration et validation des directives et outils de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant au niveau communautaire.

Des activités de soins essentiels au nouveau-né avec le partenaire « Save the Children » sont en cours.

**Le Ministère de la Santé a :**

- élaboré un plan de communication pour la lutte contre le paludisme ;
- Formé un pool de formateurs en PCIME dans les régions.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a organisé en collaboration avec le Programme National de Lutte contre le Paludisme des journées de

mobilisation des Femmes pour lutter contre le paludisme.

Il a également mis à la disposition des familles démunies des moustiquaires imprégnées et petits matériels avec l'appui du Ministère de la Santé.

Des sketches ont été réalisés et de dépliants sont confectionnés, les activités d'information et de sensibilisation ont également été menées.

Le GP/SP participe à toutes les activités de lutte contre le paludisme dans le cadre du Programme National de Lutte contre le Paludisme. Certaines ONG membres du GP/SP assurent la sensibilisation sur le paludisme et l'imprégnation des moustiquaires et autres matériels.

Le GP/SP a consacré un numéro de son bulletin d'information trimestriel à la situation actuelle du paludisme au Mali.

Actuellement des moustiquaires imprégnées sont en vente au niveau de tous les CSCOM. Elles sont également offertes gratuitement aux femmes ayant suivie la consultation prénatale et aux enfants de moins d'un an complètement vacciné.

Le GP/SP a organisé avec l'appui de certains de ses partenaires l'atelier national et sous-régional sur le rôle des ONG dans la lutte contre le paludisme.

**Le GP/SP a organisé, en collaboration avec le PNL, des ateliers de formation des formateurs sur la prise en charge à domicile des cas de paludisme simple après avoir élaboré et testé le module de cette formation. Ces formateurs ainsi formés dont un agent des services techniques de la santé et un agent d'ONG par cercle assureront la formation et le suivi des relais et des mères-relais dans les villages.**

5.2.6. L'Allaitement maternel est recommandé. Une association existe déjà qui encourage l'allaitement exclusif au sein pendant au moins les six (6) premiers mois de la vie de l'enfant.

L'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois est recommandé au Mali. Une ONG IBFAN travaille en collaboration avec la division nutrition de la DNS. Deux maternités de Bamako ont reçu leurs Labels « Ami des bébés » .

Des groupes de soutien à l'allaitement maternel sont constitués afin d'aider les mères à promouvoir l'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois et soutenir celles qui ont des problèmes.

5.2.7. Au cours des Journées Nationales de Vaccination des campagnes de mobilisation sociale sont mis en œuvre. Des émissions sont faites dans les différentes langues locales à la télévision et sur les radio de proximité afin de mobiliser et de sensibiliser les populations et les décideurs en faveur de la vaccination des enfants.

**Lors des deux (2) passages des Journées Nationales de Vaccination, les ONG membres du Groupe Pivot Santé Population, ont contribué de façon non négligeable à la mobilisation des communautés dans lesquelles elles interviennent en exhortant et en sensibilisant les populations sur l'importance de faire vacciner les enfants contre la poliomyélite qui vient de réapparaître dans notre pays et ses voisins.**

5.2.8. Le Gouvernement mène la lutte contre les carences et maladies nutritionnelles de l'enfant à travers la Division Nutrition de la DNS. Parmi les stratégies mises en œuvre, la promotion de l'allaitement maternel exclusif au sein et l'alimentation de complément par l'éducation et la formation des parents, la promotion de l'utilisation du sel iodé, la distribution de la vitamine A et de fer aux femmes enceintes et aux enfants. Par ailleurs, les semaines de l'allaitement sont célébrées au mois d'août de chaque année, pour la protection, la promotion et le soutien à l'allaitement.

5.2.9. Depuis le lancement des JNV, des approches sont en cours pour administrer les doses de vitamine A à tous les enfants. La vitamine A et le fer sont intégrés dans la liste des médicaments essentiels disponibles au niveau de tous les centres de santé. Quant à l'Iode, la Politique Sectorielle de Santé et de Population préconise la consommation universelle du sel iodé.

L'émission "Bien manger" a été insérée dans les grilles de la Télévision Malienne. Elle présente les différentes combinaisons/utilisations possibles dans le domaine culinaire des disponibilités alimentaires locales, tout en donnant souvent des informations sur les apports en nutriments.

La Division Nutrition a été créée au sein de la Direction Nationale de la Santé en 2000.

Pour éduquer les populations sur les micros nutriments et lutter contre l'anémie, la Direction Nationale de la Promotion de la Femme a réalisé et diffusé un sketch sur l'alimentation de la femme enceinte. Elle a également organisé des conférences débats dans les six communes du District de Bamako et dans les régions de Kayes et Sikasso sur les carences en micro nutriments.

**Pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de supplémentation en micro nutriments et la promotion de différentes activités en matière de nutrition, le Ministère de la Santé organise tous les six (6) mois la Semaine d'Intensification des Activités de Nutrition (SIAN).**

**Le Ministère de la Santé, en collaboration avec le Groupe Pivot Santé Population, le Réseau Malien de Nutrition (REMANUT) et avec l'appui technique et financier de BASICS et SARA, a organisé un atelier sous régional de formation des ONG sur les Actions Essentielles en Nutrition. Cet atelier a vu la participation des points focaux nutrition de la Guinée Conakry et du Niger.**

5.2.10. Après l'étude sur les Besoins Obstétricaux non couverts sur toute l'étendue du territoire national, le Gouvernement a procédé à :

- l'élaboration d'un cadre conceptuel sur la référence/évacuation avec comme porte d'entrée le programme de péri-natalité ;
- l'organisation du système de référence/évacuation des urgences obstétricales dans 18 cercles sur 56 avec la participation des communautés et partenaires au développement ;
- au suivi/évaluation du système de référence/évacuation dans cinq (5) cercles ;
- l'étude sur les cas de "Near Miss" à l'hôpital national du point "G" et au centre de santé de référence de la commune V.

Le Forum des Premières Dames d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la réduction de la mortalité

maternelle et néo-natale (Vision 2010), s'est tenu au Palais des Congrès de Bamako les 7 et 8 Mai 2001. Une Déclaration, dite de Bamako, a été adoptée à cette occasion.

Une étude sur les Besoins Obstétricaux non Couverts (BONC) a été réalisée sur toute l'étendue du territoire national. A la lumière des résultats obtenus le département a procédé à :

- l'élaboration d'un cadre conceptuel sur la référence / évacuation avec comme porte d'entrée le programme de pré natalité
- l'organisation du système de référence / évacuation avec la participation des communautés et des partenaires au développement dans 21 cercles et zones sanitaires sur 55.
- **la dotation de centres de santé en équipement de Soins Obstétricaux d'Urgence ;**
- **la Formation des médecins à compétence chirurgicale en technique de Forceps/ventouse ;**

L'élaboration d'un document « Plan Pluriannuel pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale » est en cours ainsi que l'élaboration d'un plan d'action national sur la prise en charge des conséquences des avortements provoqués.

Elaboration et validation du Plan stratégique SR 2003-2007.

Elaboration d'un projet Soins Obstétricaux d'urgence pour la prise en charge des urgences obstétricales.

Elaboration d'un projet de réduction des fistules obstétricales.

**5.2.11.** Le Gouvernement a mis en place par Décret N°96-392/PM-RM du 31 décembre 1996 le Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes (CNAEPN) à la santé de la femme et de l'enfant. Ce décret a été actualisé en 1999 pour créer, en plus du Comité National, des Comités Régionaux d'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant (Décret N°99-157 du 16 juin 1999).

Les mariages précoces et les mutilations génitales féminines font partie des seize (16) pratiques néfastes identifiées au Mali.

La Lettre Circulaire N°0019/MSPAS/SG du 07 janvier 1999 interdit la pratique de l'excision dans les établissements sanitaires. Elaboration et mise en œuvre du plan d'action pour l'abandon de l'excision (1ère phase 1998- 2002).

Le GP/SP exécute un « Projet de Plaidoyer pour l'Abandon de l'Excision » à travers cinq (5) ONG points focaux dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. Ce projet est à sa 3<sup>e</sup> phase et a organisé la rencontre nationale des pairs éducateurs.

**Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de plaidoyer pour l'abandon de l'excision, le Groupe Pivot Santé Population a mené des activités de plaidoyer auprès des leaders religieux musulmans et organisé des ateliers pour la validation des modules d'enseignement sur l'excision élaborés pour le second cycle de l'enseignement fondamental et le secondaire.**

Dans le cadre de la lutte contre la pratique de l'excision, le Programme National de Lutte contre l'excision a mené au cours de l'année 2003 :

- des activités de sensibilisation à l'intention des communicateurs modernes (presse écrite

et orale), traditionnels et autres hommes de castes (griots), des leaders d'association et d'ONG féminines, des pairs éducateurs, des lycéens, des cadres du Ministère de l'Education ;

- des activités de formation à l'endroit du personnel socio-sanitaire, des responsables d'association et d'ONG féminines sur IEC/ Excision ;
- il a également organisé à l'intention des partenaires techniques et financiers un Forum National sur l'excision

Formation de 20 agents de la Direction Nationale de la Santé et partenaires en Genre et Santé. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de plaidoyer pour l'abandon de l'excision, le Groupe Pivotal Santé Population a mené des activités de plaidoyer auprès des leaders religieux musulmans et organisé des ateliers pour la validation des modules d'enseignements sur l'excision élaborés pour le second cycle de l'enseignement fondamental et le cycle de l'enseignement secondaire

## **CHAPITRE VI : SANTE EN MATIETRE DE REPRODUCTION, PLANIFICATION FAMILIALE ET SOINSDE SANTE SEXUELLE**

**6.2.1.** Le contenu de la Politique Nationale de Population respecte les principes suivants entre autres :

1. respect et protection de la famille,
2. possibilité aux couples et aux individus de décider librement et en toute responsabilité de la taille de leur famille et de l'espacement des naissances de leurs enfants. L'Etat pour ce faire , prendra les mesures nécessaires pour leur faciliter l'accès à l'information, à l'éducation et aux moyens auxquels ils ont droit.

Le document de « Politique Normes et Procédures (PNP) des services de SR, 20 mars 2000» fournit une définition du concept des soins liés à l'approche Genre/Santé (Lettre Circulaire N° 004/MSPAS du 25 janvier 1991). **La révision des documents des PNP en SR a commencé en 2004 pour l'intégration de nouvelles stratégies et approches.**

Le projet « Promotion des Jeunes, Sports, Santé » a démarré depuis Août 2000, en partenariat technique et financier avec le FNUAP. Un des axes consiste en l'IEC à l'endroit des jeunes sur la promotion de la Santé de la Reproduction et la Planification Familiale en utilisant les Sports comme moyens de mobilisation.

Toutes les ONG intervenant dans le domaine de Population ont un programme prioritaire d'IEC en SR y compris la Planification Familiale et la lutte contre la SIDA. Ainsi, ces ONG ont réalisé, au cours du premier semestre 2002, 36 580 séances d'IEC en SR et ont touché 172 864 personnes. Au Mali le concept de Planification Familiale est surtout basé sur l'espacement des naissances. Des services de PF ont été créés dans tous les services sanitaires (CSCOM, CSAR, CSRéf et certains hopitaux) et centres de jeunes. Dans ces différents lieux de prestation, les clients sont informés sur les différentes méthodes disponibles et leur utilisation afin de leur permettre de faire un choix éclairé.

**6.2.2.** Les contraceptifs ont été intégrés aux médicaments essentiels et sont disponibles dans tous

les points de vente. En 1995, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a mis en place le Programme National de Distribution à base Communautaire qui a permis de former, en cinq (5) ans deux mille quatre vingt (2080) agents communautaires pour la distribution des produits contraceptifs. Un programme similaire a été également développé avec les ONG partenaires. En plus, le programme de marketing social des produits contraceptifs mis en oeuvre dans la même période a permis une plus grande disponibilité des produits.

Le département de la Santé, dans le souci de rapprocher les services des bénéficiaires a créé des Centres de Santé Communautaires (CSCOM). Chacune de ces structures offre le paquet minimum d'activités (PMA) et dispose d'un point de vente où sont disponibles les contraceptifs et les médicaments essentiels. Actuellement, la couverture sanitaire est de 41% dans un rayon de 5 km. Pour assurer une disponibilité constante et permanente des contraceptifs, ils ont été introduits dans le schéma directeur de distribution des médicaments essentiels.

Le projet «Promotion des Jeunes, Sports, Santé» vise aussi l'amélioration de la Santé de la Reproduction des adolescents et des jeunes à travers un accès plus accru aux services de SR/PF de qualité, et d'autre part l'accroissement de l'utilisation des services de SR/PF de qualité.

**6.2.3.** Un programme de formation et de suivi des agents socio-sanitaires dans les huit (8) régions en Santé de la Reproduction, Périnatalité, PCIME, PF, IEC, Nutrition, est conçu et mis en application. Un guide de supervision intégrée est élaboré.

Le Groupe Pivot/Santé Population (GP/S) organise des missions de supervision conjointe des activités des agents de santé et des agents ONG de façon périodique pour un suivi formatif. Le GP/SP, dans le cadre du projet Partenariat avec Plan Mali, assure le suivi/supervision bimestriel des activités des ONG partenaires des zones dites Non-Plan.

Avec l'appui des partenaires, un programme de formation continue des agents socio sanitaires a été mis en oeuvre sur l'étendue du pays. Un guide de supervision intégrée est disponible et mis en application. Pour cela des modules de formation sont disponibles en périnatalité, paludisme, PCIME, nutrition et les documents de Politique Normes et Procédures. Des séminaires et ateliers IEC/SR-PF ont été organisés par le projet «Promotion des Jeunes, Sports, Santé» pour renforcer les compétences des cadres, des pairs-éducateurs, des partenaires (associations, organisations de jeunes), du Service Social des Armées.

Les missions de supervision conjointe des activités des ONG par le GP/SP et les services techniques de l'Etat au niveau local se poursuivent sur le terrain.

Les missions de supervision conjointe des activités des ONG par le GP/SP et les services techniques de l'Etat au niveau local se poursuivent sur le terrain.

**6.2.4.** Les mesures prises au point 6.2.2. ont permis d'intégrer les services de PF au niveau des CSCOM/CSAR offrant déjà un paquet minimum d'activités comprenant les services de SR.

**6.2.5.** Le Gouvernement a pris des dispositions pour :

- l'accessibilité sans contrainte aux services de PF par Lettre Circulaire N°004/MSPAS/CAB du 25 janvier 1991 ;
- l'introduction de la DBC et des produits contraceptifs dans le Schéma Directeur d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels (SDAME) et l'IEC en relation avec les comités

locaux de l'AMPPF (Lettre Circulaire N°005/MSPAS/CAB du 25 janvier 1991).

Le Programme Concerté Santé du Mali financé par la Coopération Française a été officiellement lancé et les ONG postulantes ont été sélectionnées.

Le Fonds de Solidarité Nationale et Programme Concerté Santé du Mali financé par la Coopération Française ont offert une opportunité en matière d'appui à la santé des collectivités décentralisées en réalisant des infrastructures. Ces infrastructures permettront aux familles et communautés d'accéder aux services de santé.

En plus de toutes les activités citées au point 6.2.2., le Gouvernement, par la lettre circulaire n° 004 /MSPAS /CAB du 25 janvier 1991, permet l'accessibilité sans contrainte aux services de PF de tous les individus et tous les couples.

Le Projet Réduction de la Pauvreté a construit 4 centres de santé communautaire.

Le Fonds National de Solidarité a réalisé et équipé 2 dispensaires et 1 maternité en 2003.

Le PCSM financé par la Coopération française a été officiellement lancé par la Ministre de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille et celle du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées.

Ce programme a réalisé la construction d'infrastructures dans différentes localités du Mali dont le laboratoire et le cabinet du Centre de santé de cercle de Koutiala, le laboratoire et le hangar du CSCom de Moribabougou.

Des programmes de formation en éducation pour la santé à Fana, la formation des Infirmiers Chefs de Poste Médical à Nianfunké et Tombouctou ont été financés et exécutés.

**Le Projet Réduction de la Pauvreté et le Fonds de Solidarité Nationale ont réalisé des infrastructures sanitaires au niveau communautaire.**

6.2.6. Le Projet Education à la Vie Familiale et en matière de population (EvF/EmP) a révisé les curricula de tous les ordres d'enseignement et a introduit des questions de Population dans des matières.

Au titre de l'année 2002 le projet avec l'appui de ses partenaires a procédé à :

- La formation de 100 agents de corps de contrôle à la méthodologie de l'EvF/EmP au niveau de l'enseignement normal.
- La formation de 825 professeurs de l'enseignement secondaire à la méthodologie de l'EVF/EmP.
- A la formation des animatrices de la CMDI en EVF/EmP
- Des missions de supervision afin d'évaluer la pratique de l'EVF/EmP sur le terrain.
- des voyages échanges d'expériences au Niger et aussi entre les enseignants.
- L'organisation de conférences (195) sur les thèmes EVF/EmP dans les établissements d'enseignement supérieur et secondaire.
- Formation de 1056 animateurs des CAF et des éducateurs de CED à la méthodologie de l'EVF/EmP.

6.2.7. La Lettre Circulaire N°005/MSPAS/CAB du 25 janvier 1991 autorise l'introduction de la

DBC et des produits contraceptifs dans le Schéma Directeur d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels (SDAME) et l'IEC en relation avec les comités locaux de l'AMPPF.

**6.2.8.** Elaboration d'un curriculum de formation sur la SR pour les écoles de formation sanitaires (SRJA, MST/SIDA, PF, Accouchement ...). Intégration du module à l'Ecole Secondaire de la Santé (ESS) et à l'Ecole de Formation en Développement Communautaire (EFDC) et à la Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odonto – Stomatologie (FMPOS).

Formation des enseignements des écoles de formation en Santé de la Reproduction.

**6.2.9.** Une stratégie nationale de formation continue des agents de Santé est disponible.

Les agents de santé des CSCOM/CSAR sont formés en Santé de la Reproduction et en Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant.

Un document de stratégie nationale de formation continue des agents socio-sanitaire est disponible et mis en œuvre avec l'aide des partenaires.

Le Programme Concerté Santé Mali (PCSM) financé par la Coopération française a apporté un appui financier pour la formation de 14 médecins de campagne du Mali et a octroyé 40 bourses de formations aux élèves infirmiers du Nord

**6.2.10.** Les contraceptifs sont classés comme Médicaments Essentiels et distribués selon le SDAME.

Le GP/SP assure l'approvisionnement des ONG en produits contraceptifs.

**6.2.11.** Les supports de collecte des données de la SR sont disponibles dans les services socio-sanitaires. Ils permettent le monitoring des activités, l'intégration des données au Système d'Information Sanitaire (SIS) et leur restitution.

Les données des ONG sont prises en compte dans le Système local d'Information Sanitaire et une banque de données est constituée par les différents rapports fournis au niveau du siège. Les supports de collecte de données sont disponibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Elles sont collectées et analysées aux différents niveaux et permettent de faire le monitoring des activités. Les différentes données sont intégrées dans le système d'information sanitaire (SIS).

Pour améliorer le système de diffusion des données sur la santé de la reproduction, le Centre de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant a créé une base de données sur la santé de la femme en matière de reproduction.

Les données des ONG sont prises en compte dans le SIS national et les PO des services techniques prennent en compte les prévisions des ONG au niveau opérationnel.

Les données des ONG sont prises en compte dans le Système National d'Information Sanitaire et Social. Les Programmes Opérationnels des services techniques prennent en compte les prévisions des ONG au niveau opérationnel

**6.2.12.** La lutte contre l'infertilité est une des composantes de la PF (voir PNP-SR).

Dans les documents de politique, normes et procédures en Santé de la Reproduction (PNP) la composante PF est composée de deux volets : la contraception, la prévention et le traitement l'infertilité.

**6.2.13.** Le Gouvernement a adopté les PNP-SR et mis en place le PNLS et le Programme pour l'Abandon de l'Excision.

Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées a élaboré un programme sectoriel de la lutte contre le Sida en collaboration avec le Ministère de la Santé.

La lutte contre les IST/VIH/SIDA est un volet assez important de l'IEC/SR du PISJ par la prévention. Les IST/VIH/SIDA est une des composants de la Santé de la Reproduction dans les documents de PNP. Les prestataires sont formés à l'approche syndromique pour la prise en charge des IST.

Le Gouvernement et les partenaires sont très engagés dans la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA. Le programme national de lutte contre le VIH / SIDA (PNLS) élabore les axes stratégiques de lutte et de prévention du VIH /SIDA.

Un programme pilote de Prévention de la Transmission Mère-Enfant (PTME) est en cours d'exécution. **Des sites pour la Prévention de la Transmission Mère - Enfant ont été mis en place.**

Pour l'abandon des mutilations génitales féminines, il a été créé le Comité National pour l'Abandon des Pratiques Néfastes (CNAPN) à la santé de la femme, mais plusieurs ONG évoluent également dans le secteur.

La Direction Nationale de la Promotion de la Femme a élaboré, en collaboration avec Enda Tiers Monde, un guide de formation du pair-éducateur sur les IST/SIDA et a assuré la formation des pairs-éducateurs au sein des associations et ONG féminines.

La Direction Nationale de la Promotion de la Femme a également organisé des causeries débats dans toutes les communes du District de Bamako et dans les régions sur le VIH/SIDA, elle a confectionné 1 000 dépliants sur le SIDA.

Lors de la CAN 2002, le projet «Promotion des Jeunes, Sports, Santé» a mis en place un vaste programme de sensibilisation autour des IST/VIH-SIDA à travers des concerts géants, des caravanes, des affiches.

Formation des cadres du niveau national et régional du Ministère de la jeunesse et des sports en lutte contre les IST/ VIH / SIDA, en CCC et en techniques de gestion des centres d'écoute pour jeunes.

**Formation des prestataires en prise en charge syndromique des IST.**

**Formation des pairs éducateurs en matière de lutte contre les IST/ VIH / SIDA.**

Formation des intervenants -- jeunesse aux stratégies et techniques de Communication pour le Changement de Comportement en matière d'Approche Genre.

Formation des leaders de jeunesse sur la Santé de la Reproduction des Jeunes et Adolescents. **L'essentiel des actions du Groupe Pivot Santé Population est actuellement orienté vers la lutte contre les IST et le VIH/SIDA surtout dans les milieux dits à haut risque avec comme cibles : les routiers, les vendeuses ambulantes, les professionnelles du sexe et les travailleurs saisonniers des zones cotonnières, sucrières, rizicoles et minières. Les deux (2) projets qui sont, à cet effet, exécutés couvrent toutes les huit (8) régions et le District de Bamako :**

- **Projet Prévention des IST/VIH/SIDA dans les milieux à haut risque financé par la Fondation Bristol Meyer et Squib à travers le Programme "Sécuriser le Futur" mis en œuvre par 10 ONG dans les régions de Koulikoro, Tombouctou et Kidal ;**
- **Projet Réduction des IST/VIH/SIDA dans les milieux à haut risque financé par l'USAID à travers PSI Mali exécuté par 23 ONG partenaires dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao.**

**Ces ONG partenaires mènent des activités de Communication pour le Changement de Comportement basées sur l'approche participative.**

Un atelier sur la Communication pour le Changement de Comportement a été organisé par le projet «Promotion des Jeunes, Sports, Santé» à Sélingué en collaboration avec le FNUAP-Mali et PATH- Fondation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son « Plan Sectoriel de Lutte contre le SIDA » le MPFEF, à travers la Direction Nationale de la Promotion de la Femme a :

- produit 2.000 brochures sur les IST/VIH/SIDA ;
- organisé des séminaires de formation à l'intention des leaders d'associations et d'ONG féminines sur la prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les Régions de Koulikoro, Bamako, Sikasso et Ségou ;
- organisé des journées d'information et de sensibilisation sur la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/SIDA à l'intention des femmes et des jeunes des camps militaires de Bamako, Koulikoro, Kayes et Sikasso ;
- produit et diffusé un sketch sur la transmission mère enfant du VIH/SIDA.

La lutte contre les IST/VIH/SIDA a été le point d'ancrage de toutes les interventions des différents projets exécutés par le GP/SP en 2003. Cette activité a surtout concerné des groupes spécifiques comme les routiers ; les professionnelles du sexe, les vendeuses ambulantes, les miniers et les ouvriers saisonniers des zones cotonnières et rizicoles.

**6.2.14. La procédure de révision du Code du Mariage, du Code de la Famille et de la Tutelle est en cours.**

Dans le nouveau projet de code de la famille élaboré par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, l'âge au premier mariage a été relevé à 18 ans pour la jeune fille et à 21 ans pour le garçon.(filtré par concertations régionales – Déposé devant le Conseil des Ministres).

Le nouveau projet de code de famille élaboré par le Ministère de la Promotion de la Femme de

l'Enfant de la Famille a été élaboré et attend d'être adopté officiellement.

**6.2.15.** Des formations en PNP-SR du personnel socio-sanitaire sont dispensées pour faire respecter les standards de consultation des grossesses.

**6.2.16.** Depuis juin 1998, le PRODESS s'est fixé des objectifs quantitatifs en matière d'accouchements en milieu contrôlé et assisté.

L'extension de la couverture sanitaire a permis de créer un réseau de structures de 1<sup>er</sup> niveau avec du personnel qualifié et offrant le PMA.

**6.2.17.** Le SDAME est fonctionnel et permet de rendre disponibles les médicaments à tous les niveaux. Chaque année, la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) procède à une estimation des besoins.

**6.2.18.** Après l'étude sur les Besoins Obstétricaux non couverts sur toute l'étendue du territoire national et l'élaboration d'un cadre conceptuel du système de référence/évacuation, le Ministère de la Santé a organisé les formations suivantes :

- en périnatalité dans 22 cercles;
- en système de référence/évacuation des urgences obstétricales dans 18 cercles ;
- en Suivi/Evaluation du système de référence/évacuation dans 5 cercles.

Une étude sur les cas de "Near Miss" à l'Hôpital National du Point "G" et au Centre de Santé de Référence de la Commune V de Bamako a été menée.

Le Forum des Premières Dames d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale (Vision 2010) s'est tenu au Palais des Congrès de Bamako les 7 et 8 mai 2001. Une Déclaration dite de Bamako a été adoptée à cette occasion.

Les actions entreprises par le Gouvernement sont :

- l'étude des besoins obstétricaux non couverts sur toute l'étendue du territoire,
- l'organisation de la référence / évacuation dans 21 cercles sur 55,
- le renforcement des CSRéf pour la prise en charge des urgences obstétricales,
- la formation des prestataires,
- adoption de la déclaration dite de Bamako
- l'élaboration d'un document intitulé «Plan Pluriannuel pour Accélérer la réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale» par la Direction Nationale de la Santé.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a organisé 12 conférences débats sur la Santé de la Reproduction.

**6.2.19.** Le Programme Santé de la Reproduction rend inutile le recours à l'avortement (interdit par la Loi de Juin 2002 sur la SR) clandestin du fait de la disponibilité des produits contraceptifs pour tous. Les soins post abortum sont pris en compte dans les Politiques Normes et Procédures des services de SR révisés en 2000.

Des activités d'IEC/SR sont exécutées par les ONG et portent aussi sur le thème de l'éducation sexuelle des adolescents.

Le GP/SP, en collaboration avec certains de ses partenaires, a élaboré deux revues sur la Santé de la Reproduction des jeunes : « Profil Jeunesse », « Revue Documentaire sur la SR des Adolescents et des Jeunes Adultes au Mali ». Un Réseau dense de pairs-éducateurs constitué de jeunes et adolescents a été mis en place.

6.2.20. Un Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes (CNAEPN) à la santé de la femme a été créé par Décret N°99-157/PM-RM du 06 juin 1999. Les membres du Comité ont été nommés par Arrêté N° 0209/MPFEF-SG du 18 janvier 2000.

Le Comité National d'Action pour l'éradication des Pratiques Néfastes, (CNAEPN) à la Santé de la femme et de l'enfant. En 1999 il a été créé les comités régionaux d'éradication des pratiques néfastes (décret n°99 du 16 juin 1999).

Le Comité National pour l'abandon des Pratiques Néfastes (CNAPN) a identifié au Mali 16 pratiques néfastes dont font partie le mariage précoce et les mutilations génitales et a élaboré et mis en œuvre un plan d'action pour l'abandon de l'excision.

La pratique de l'excision dans les établissements sanitaires a été interdite par la lettre circulaire n° 0019/MSPAS-SG du 07 janvier 1999. En mai 2002 un programme national de lutte contre la Pratique de l'excision (PNLE) a été créé par ordonnance n° 02-053/P- RM du 04 juin 2002.

La Lettre Circulaire N° 0019/MSPAS-SG du 07 janvier 1999 interdit la pratique de l'excision dans les formations socio - sanitaires. Le 29 janvier 2001, le Président de la République a pris un engagement ferme pour lutter contre l'excision.

Par la suite le MPFEF a mis en œuvre un projet d'appui à la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme, et de l'enfant. **Elle a mis en place des comités locaux fonctionnels de lutte contre l'excision et dynamisé les comités régionaux de lutte contre l'excision. Un atelier de sensibilisation des leaders des partis politiques a été organisé à Bamako. Des échanges sur les expériences réussies dans le cadre de la lutte contre l'excision avec les ONG et les associations impliquées ont été organisés avec la collaboration de l'ONG américaine PATH. Des journées d'information sur l'Excision ont été organisées.**

La lutte contre l'excision est prise en compte dans tous les programmes du GP/SP notamment le Projet Plaidoyer pour l'Abandon de l'Excision. Ce projet est à sa troisième phase et intervient dans cinq (5) régions du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti) et le District de Bamako.

Les différentes mesures prises par le Gouvernement sont :

- la création du Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes (CNAEPN),
- la Lettre Circulaire interdisant la pratique de l'excision dans les structures sanitaires,
- la formation des prestataires sur les conséquences de l'excision,
- l'appui du Gouvernement aux ONG œuvrant dans ce domaine.

Le Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision a été créé par Ordonnance

N°02-053/P-RM du 04 Juin 2002 et a pour mission la coordination, le suivi et l'évaluation de la politique et des stratégies de lutte contre l'excision.

A cet effet, il est chargé de :

- coordonner toutes les activités de lutte contre la pratique de l'excision,
- mener toutes études et recherches sur le phénomène de l'excision,
- développer une stratégie d'information, d'éducation et de communication à l'endroit des individus, des groupes sociaux et des collectivités territoriales en vue de leur adhésion à la politique nationale de lutte contre l'abandon de l'excision,
- concevoir des programmes de couverture nationale avec l'ensemble des partenaires,
- évaluer et suivre les activités menées sur le terrain en matière d'excision
- créer une banque de données sur l'excision,
- appuyer l'élaboration des curricula et les introduire dans les écoles de formation des professionnels de la santé et de l'éducation.

Les ONG exécutant les activités de SR ont un volet consacré à la lutte contre l'excision appuyé par le projet PAI/CEDPA de Plaidoyer pour l'Abandon de l'excision. L'exécution de ce projet a permis l'élaboration de documents écrits et vidéo mis à la disposition des acteurs. La rencontre annuelle des pairs éducateurs a été organisée en décembre 2003.

**Les ONG exécutant les activités de Santé de Reproduction ont un volet consacré à la lutte contre l'excision appuyé par le projet PAI/CEDPA de plaidoyer pour l'abandon de l'excision.**

**6.2.21. Le Programme Santé de la Reproduction vise à prendre en charge les besoins des personnes de tout âge et de tout sexe.**

Le mois de la solidarité a été institué par le Gouvernement. Pendant la célébration de ce mois, une semaine est consacré à la santé (la semaine thérapeutique). Au cours de cette semaine, les personnes âgées atteintes de l'adénome de la prostate sont prises en charge par la mise à disposition des kits opératoires.

Les femmes porteuses de fistules vésico-vaginales (hôpitaux du Point « G » et Mopti) ont été équipés en kits opératoires durant la semaine thérapeutique des 2 dernières éditions du mois de la solidarité.

Par ailleurs l'adoption de décret n°95-368 du 13 Octobre 1995 participe de cette volonté de l'Etat de prendre en charge les problèmes de santé des personnes âgées.

Des actions spécifiques ont été organisées durant la 8<sup>ème</sup> édition du mois de la Solidarité à l'endroit des :

- Personnes âgées atteintes de l'adénome de la prostate
- Femmes porteuses de fistules vésico-vaginales (hôpitaux du Point G et de Mopti).

Les actions ont consisté à octroyer à ces malades, généralement sans ressources, des kits opératoires.

Le concept de la Santé de la Reproduction du Mali prend en compte cet aspect. Au cours du mois de la solidarité l'organisation d'une « semaine thérapeutique » permet de prendre en charge les problèmes de santé des personnes âgées.

La possession de la carte des personnes âgées offre beaucoup de facilité aux personnes âgées pour la résolution de leurs problèmes de santé.

Le MDSSPA a, au cours de la 9<sup>e</sup> édition du Mois de la Solidarité, pris en charge les « kits opératoires » pour les femmes fistuleuses et les personnes âgées atteintes d'adénome de la prostate.

**Il a poursuivi les mêmes actions au cours de la 10<sup>ème</sup> Edition du mois de la Solidarité.**

**6.2.22.** Les dispositions prises par les services de Santé concernent toutes les couches de la population.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a mis à la disposition de l'Hôpital du Point « G » des kits opératoires pour venir en aide aux femmes victimes de fistules vésico-vaginales.

La Direction Nationale du Développement Social mène de façon permanente des actions de sensibilisation auprès de femmes handicapées, de femmes en situation difficile. Les thèmes portent généralement sur le VIH/SIDA, la Planification Familiale.

Les prestataires de services au niveau des structures de santé prennent en compte les problèmes de santé de toutes les couches de la population.

**6.2.23.** Les objectifs quantitatifs du Programme de Santé de la Reproduction tirés du PRODESS sont du même ordre.

Les mesures prises par le gouvernement sont :

- l'offre de service de PF dans toutes les formations sanitaires publiques, privés parapubliques et même confessionnelles,
- la disponibilité des contraceptifs à tous les niveaux,
- les efforts pour la sensibilisation des populations à l'utilisation des contraceptifs.

**Le Groupe Pivot Santé Population avec l'appui de *Save the Children/USA*, a élaboré un projet de promotion de la planification familiale appelé CS20 dans les cercles de Macina et Barouéli.**

**6.2.24.** Les contraceptifs sont intégrés dans les schéma de distribution des médicaments essentiels et leur distribution suit le SDAME qui préconise la tolérance « zéro rupture ».

L'intégration des contraceptifs dans le circuit de distribution des médicaments essentiels permet leur disponibilité permanente et constante.

**6.2.25.** La gestion des médicaments essentiels dans les structures de Santé de base suit le SDAME. Le système de recouvrement des coûts fait partie intégrante de la participation communautaire et permet la reconstitution des stocks.

La création de la DNPSES par Ordonnance n° 00063/PRM du 19 Septembre 2000, ratifiée par la Loi 070 du 3 Novembre 2000 traduit la volonté du Gouvernement de voir se développer les structures de l'économie sociale entre autres mutuelles. Elles constituent un alternatif de financement de santé.

La signature de la convention de financement 96012200/MUI du 29 Mai 1997 vise à travers le projet (FAC-Mutualité) à développer la mutualité au Mali. Une 2<sup>ème</sup> convention a été signée le 12 Février 2002.

La deuxième convention entre le Mali et la Coopération Française qui a été signée en février 2002, vise le développement de la mutualité au Mali. Au cours de l'année 2002, sept mutuelles de santé ont vu le jour à travers le pays.

L'application de « Initiative de Bamako » permet le recouvrement des coûts à tous les niveaux par rapport aux médicaments.

Le coût des prestations au 1<sup>er</sup> niveau est fixé par les ASACO en fonction du pouvoir d'achat de leur population.

**6.2.26.** Des séminaires de sensibilisation et de formation sur la Santé de la Reproduction (SR, SRJ, SRAJ, SRAJA, la planification familiale, etc...) ont été organisés. Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des décideurs et des leaders communautaires dans le cadre du réseau des parlementaires africains en SR.

Des séminaires d'information et de formation sur la SR ont été organisés à l'intention des prestataires de service, les ONG et la société civile. Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des décideurs et de leaders communautaires dans le cadre du Réseau des Parlementaires Africains en SR.

**6.2.27.** La SR a été introduite dans les curricula des écoles de formation du personnel socio-sanitaires (EIPC, ESS, FMPOS).

Le personnel de Santé a été formé en Santé de la Reproduction des Adolescents, des Jeunes Adultes (SRAJA).

Les mesures prises sont :

- l'élaboration des documents de politique, normes et procédures en SR,
- l'élaboration des standards de la stratégie de formation continue des prestataires de service,
- la formation initiale du personnel de 1<sup>er</sup> niveau avant le lancement du CSCOM,

- l'introduction de la SR dans les curricula des écoles de formation,
- l'utilisation de guide de supervision intégré.

**6.2.28.** Les documents de Politique Normes et Procédures mettent à la disposition de l'utilisateur une gamme variée de contraceptifs et les séances de counseling permettent à chaque individu et à chaque couple de faire des choix éclairés.

**6.2.29.** Après la CIPD, plusieurs ONG ont été accréditées et appuyées par les différents partenaires pour faire de l'IEC pour la SR au Mali.

Il a été mis en œuvre au niveau de la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille le projet de développement des droits des adolescents et la promotion de leur participation dans le milieu. Ce projet comporte un volet " Santé de la reproduction des adolescents" dont l'objectif global est : contribuer au renforcement de l'autonomie de la participation et du bien être des adolescents à travers l'accès à l'information et aux services en matière de santé de la reproduction de qualité.

Les activités IEC/SR de ce projet s'adressent beaucoup plus aux jeunes avec la formation des relais et les pairs-éducateurs par toutes les ONG.

La création des centres jeunes a permis d'informer les jeunes surtout par l'approche « pair-pair »

**6.2.30.** Les questions de population affectant tous les aspects de l'existence doivent faire intégralement partie de l'enseignement scolaire. Le Ministère de l'Éducation met en œuvre le Projet "Éducation à la Vie Familiale et en matière de Population" (EvF/EmP) pour répondre aux besoins d'information sur la Santé de la Reproduction, Planification Familiale et Soins de Santé Sexuelle en élaborant des curricula pour tous les niveaux d'enseignement. L'EvF/EmP s'étend actuellement aussi au secteur non formel.

Le Ministère de l'Éducation met en œuvre le projet « Education à la Vie Familiale et en matière de Population (EVF/EmP) qui a été introduit dans tous les ordres d'enseignement. Il s'étend aussi au secteur non formel (voir 6.2.6).

**6.2.31.** La publicité sur les contraceptifs est autorisée par les Pouvoirs Publics dans la presse écrite, parlée et télévisuelle (marketing social des produits contraceptifs).

Le Gouvernement a initié et fait réaliser des microprogrammes TV pour faire la promotion du condom avec des acteurs jeunes. Les ONG ont développé des représentations théâtrales pour promouvoir les préservatifs.

La publicité sur les contraceptifs est autorisée par les pouvoirs publics sur les médias (écrite – parlée et télévisuelle) au cours des méga concerts, par le théâtre et les sketches. La disponibilité des préservatifs est assurée à tous les niveaux et cela jusqu'au village.

**6.2.32.** Le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) assure la coordination des activités au plan national et a établi des relations de partenariat avec les pays voisins. Le Président de la République, président de la CDEAO, a lancé un mouvement sous-régional pour

lutter contre le SIDA en organisant un sommet spécial sur le SIDA à Abuja (Nigéria).

Le projet «Initiative, Un Cercle, Une ONG» du Ministère de la Santé est piloté par le GP/SP à travers le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS). Par ailleurs, un dîner-gala est organisé annuellement pour collecter des fonds afin d'aider les Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH).

Le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) assure la coordination des activités au plan national en élaborant des plans stratégiques et en assurant le suivi de la mise en œuvre par les différents intervenants. Il a établi également des relations de partenariats avec les pays voisins.

Le GP/SP appuie plus de 124 ONG sur tout le territoire dans le cadre de "l'Initiative Un Cercle Une ONG".

Le projet "DINER GALA" de mobilisation des fonds en faveur des PVVIH a vu la participation active du Gouvernement et des PVVIH.

**Le Projet Prévention des IST/VIH/SIDA dans les milieux à haut risque financé par la Fondation Bristol Meeyer et Squibb (BMS) à travers le Programme "Sécuriser le Futur" est un programme sous-régional de mis en œuvre dans quatre (4) pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal) et dont la coordination (Résidente) est basée au Mali. Dans ces différents projets, la prise en charge et l'appui aux Personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA occupent une place très importante.**

**6.2.33.** Le système de référence des services de Santé permet de prendre en charge les complications des avortements. Les documents de Politique, Normes et Procédures des Services de la Santé de la Reproduction de mars 2000 prévoient des dispositions dans ce sens.

Les soins post abortifs sont une des composante de la SR au Mali ainsi que les consultation post natales. Un plan d'action pour la prise en charge des soins après avortement aux différents niveau est en cours d'élaboration.

**6.2.34.** Le Ministère de la santé procède à l'amélioration de l'offre des services aux adolescents et jeunes en :

- Réorganisant les services de SR pour les rendre plus accessibles
- Considérant la santé reproductive des jeunes comme une des composante de la SR dans les documents de politique, normes et procédures.
- Elaborant un module de formation en SRJA et en formant les prestataires.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports se propose d'accroître la demande des services de Santé de la Reproduction des jeunes et adolescents et de renforcer l'accès à des services de Santé de la Reproduction de qualité à travers le projet MLI/04/01/03 "Jeunesse , Sports et Santé".

**Le Ministère de la Santé a élaboré un plan d'Action National de la SRJA en collaboration avec ses partenaires. Il a également organisé la formation des formateurs régionaux en Santé de la Reproduction des Jeunes Adultes (SRJA).**

**6.2.35.** Des ateliers d'orientation ont permis de faire connaître les documents de Politique,

Normes et Procédures et leur utilisation aux ONG et associations féminines.

**6.2.36.** Les documents de Politique, Normes et Procédures des Services de Santé de la Reproduction de mars 2000 prennent en compte les aspects des besoins des jeunes et adolescents en termes de disponibilité de préservatifs.

Le projet EvF/EmP a introduit l'éducation à la vie familiale dans les programmes scolaires pour responsabiliser les futures mères et les futurs pères en leur donnant, à travers les curricula, des informations sur les organes reproducteurs, la contraception, les conséquences sociales et médicales des grossesses précoces pour qu'ils prennent eux-mêmes leurs décisions permettant d'améliorer la qualité de leur santé..

La politique de Promotion de la Famille s'articule autour de six grandes stratégies dont la préparation des jeunes à la responsabilité conjugale et familiale par l'élaboration d'un programme d'éducation à la vie familiale. Il s'agira de former les adolescents non seulement à la bonne gestion de leur fonction reproductrice, mais aussi et surtout à une claire conscience du devoir de fonder une famille et des responsabilités liées à ce devoir

Une des stratégies de la politique de promotion de la famille est la préparation des jeunes à la responsabilité conjugale et familiale par l'élaboration d'un programme d'éducation à la vie familiale. Les adolescents et les jeunes sont formés non seulement à la bonne gestion de leur fonction reproductrice mais surtout à une claire conscience du devoir de fonder une famille et les responsabilités liées à ce devoir.

**6.2.37.** Le droit à l'information et à l'éducation est garanti en République du Mali par la Constitution.

Le droit à l'information et à l'éducation est garanti par la constitution malienne. Dans les documents de PNP il est stipulé que pour avoir des services de qualité il faut respecter les droits du client et le droit à l'information fait partie de ces droits.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a formé 3.000 pairs éducateurs sur la Santé de la Reproduction.

**Le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec ses partenaires a :**

- organisé le forum national des jeunes sur la santé de la reproduction et la lutte contre les I.S.T / VIH / SIDA ;
- organisé la Campagne nationale de lutte contre les I.S.T / VIH/ Sida ;
- ouvert la radio, santé. Info- jeunes de Sikasso ;
- organisé l'opération « Ecoles Propres » ;
- mis en place le Réseau National des Jeunes pour la Santé de la Reproduction.

**6.2.38.** Dans le cadre de la lutte contre l'exploitation ou les abus sexuels sur les enfants, le Gouvernement a inscrit dans le code pénal actuel des incriminations relatives à la pédophilie ainsi que le trafic des enfants.

S'agissant du trafic des enfants, en plus de la Loi en cours de délibération à l'Assemblée

Nationale, le Gouvernement a pris des contacts bilatéraux avec la Côte d'Ivoire et certains partenaires au développement pour enrayer le phénomène.

Afin d'enrayer le phénomène, le gouvernement a pris des contacts bilatéraux avec les pays voisins et certains partenaires au développement.

Le Mali a ratifié le protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Le Mali a également ratifié la convention n°182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur éradication de même que la convention n°5 de la Hayes sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux enfants, la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille a élaboré et mis en œuvre un programme conjoint Mali-UNICEF de Réinsertion des enfants victimes de trafic. Au cours de l'année 2003, ce programme a :

- financé 158 micro projets pour les enfants rapatriés de la Côte d'Ivoire ;
- assuré la formation professionnelle de 112 enfants ;
- mis un fonds de roulement à la disposition de 10 enfants pour leur permettre de mener des activités commerciales ;
- assuré la réinsertion à l'école de 6 enfants ;
- fait rapatrier 5 enfants maliens de la Guinée et les a remis à leurs parents ;
- identifié 100 enfants Burkinabé victimes de trafic à Niono et les a rapatrié au Burkina Faso ;
- assuré la formation de 60 agents des ONG partenaires et d'autres structures étatiques qui collaborent avec le Programme sur les Droits des Enfants

## **CHAPITRE VII : GENRE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**7.2.1.** Dans le but de renforcer tous les droits de la personne humaine, il est actuellement procédé à la relecture des textes relatifs au Code de la Famille et de la Tutelle (Code du Mariage et des Régimes Matrimoniaux, le Code de la Parenté et de la Tutelle, le Code de la Succession et des Hérités). Cette relecture a pour objectif de conformer les textes intérieurs aux accords internationaux traitant des droits humains et, par voie de conséquence, supprimer les dispositions contraires partout où la Loi intervient.

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports à travers le Projet « Promotion de la Jeunesse, Santé et Sports » a élaboré un plan sectoriel "Genre en milieu Jeunes"

- Le département dispose en son sein d'un conseiller technique "Genre et développement" Au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le projet " Appui au Renforcement de l'Equité Homme Femme" et le projet 04/02/03 " Promotion du Statut de la Femme et de l'Equité de Genre" visent à promouvoir le genre et à établir l'équilibre entre homme et femme

- Les concertations nationale et régionales organisées par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille doivent aboutir à l'élaboration d'un code de la famille. Ces concertations mettent à jour la législation nationale en fonction de la réalité actuelle et des engagements internationaux pris par le Mali. La synthèse nationale attend son adoption très prochaine.

**7.2.2.** Dans le but de supprimer les dispositions discriminatoires en matière de droit des femmes, il a été procédé à la relecture des textes : le Code du Mariage, le Code du Travail, le Code Pénal (dépenalisation de l'abandon du domicile conjugal), le Code du Commerce (l'autorisation du mari n'est plus nécessaire pour faire du commerce).

Des réflexions sur les réformes du droit de la famille qui doivent aboutir à l'élaboration d'un code de la famille en chantier depuis 1996 connaît une avancée remarquable aujourd'hui. Ce texte se propose de prendre en charge tous les aspects liés au mariage et à la tutelle, les régimes matrimoniaux, les successions, la parenté et l'état civil y compris les aspects relatifs à la protection de l'enfant et de la famille.

Du point de vue de la défense des droits des femmes, les actions d'information, de formation et de sensibilisation menées ont été nombreuses aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural :

- émissions télévisées et radiodiffusées en direction des populations et spécifiquement des femmes ;
- diffusion des droits des femmes dans les cliniques juridiques, dans les centres d'écoute ;
- mise en place d'un comité de pilotage du processus de réforme du droit de la femme ;
- réunions du comité interministériel pour la promotion de la femme, de la commission paritaire gouvernement/association/ONG, du Comité National d'Action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé des femmes et des enfants et de la Coalition sur Droit et Citoyenneté des Femmes.

**7.2.3.** Le Mali a ratifié la quasi-totalité des conventions internationales relatives aux droits humains. La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) a été ratifiée le 10 mai 1986.

Le guide de formation pédagogique sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes élaboré par la Direction Nationale de la Promotion de la femme a été validé et un noyau de formateurs a été formé pour une large vulgarisation de la convention.

La formation des communicateurs sur la CEDEF a été réalisée à Bamako. Il est également prévu le même genre de formation dans toutes les régions. Cent (100) agendas CEDEF, 2 500 kits et 500 affiches géantes ont été distribués.

la Direction Nationale de la Promotion de la femme, pour mieux faire connaître la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes a procédé à la:

- traduction de la CEDEF dans trois langues (Bambara, Peulh, Soninké) ;
- production de 2.000 brochures (800 en Bambara, 600 en Peulh et 600 en Soninké) sur la CEDEF ;
- formation 50 noyaux de formateurs (25 à Bamako et 25 à Koulikoro) sur la CEDEF ;

- organisation des journées d'information et de sensibilisation des leaders d'association et d'ONG féminines des 6 communes du District de Bamako sur la CEDEF ;
- production et diffusion un sketch sur la CEDEF ;
- réalisation des émissions dans les radios de proximité sur la CEDEF ;
- **traduction la CEDEF dans deux autres langues nationales ;**
- **élaboration du rapport périodique de la mise en œuvre de la CEDEF.**

7.2.4. Les membres de la CAFO ont été formées à l'application de « Politique, Normes et Procédures » des Services de Santé de la Reproduction.

D'autre part, le mouvement associatif des jeunes, le Conseil National des Jeunes, par exemple, a été largement sensibilisé et sera d'avantage amené à s'investir dans les activités de population, notamment en matière de SRAJ, de soins de planification familiale et de distribution à base communautaire avec la promotion de l'approche pairs/éducateurs. Le programme de santé des adolescents est intégré dans les activités des formations sanitaires.

7.2.5. Le département de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille encourage par des actions de mobilisation sociale et de sensibilisation :

- le recrutement des filles,
- leur maintien à l'école,
- les filles à choisir les branches scientifiques et technologiques.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'Action de Promotion de la Femme, les actions suivantes sont entreprises :

- création de neuf (9) centres d'apprentissage féminin,
- création de 1206 CED dans lesquels 50% des inscrits seront des filles,
- mise en place de programmes intégrés des femmes au niveau des communautés, etc...

Les Grandes orientations du Programme Décennal de Développement de l'Education entendent augmenter le taux d'alphabétisation à 40% d'ici 2010.

Le département de la Promotion de la Femme encourage l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des filles à travers les actions suivantes :

- formation des femmes en alphabétisation dans 100 villages des régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Sikasso et Gao ;
- octroi d'équipements, de fournitures et matériels didactiques aux centres d'alphabétisation ;
- formation de 509 néo-alphabètes en gestion du crédit ;
- formation de 946 femmes en techniques de fabrication de différents produits ;
- organisation d'un séminaire atelier sur la scolarisation des filles en vue d'élaborer du matériel IEC pour les maintien des filles à l'école et la fréquentation des centres par les femmes.
- organisation de journées de l'étudiante en sciences et technologies pour promouvoir l'accès des filles dans les enseignements technique et supérieur.

Pour lutter contre l'analphabétisme des femmes, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a au cours de l'année 2003 :

- équipé 12 centres d'auto promotion de la femme rurale en matériels d'alphabétisation ;

- élaboré un guide Genre en bamanan.

**Il a mis en place un cadre de concertation avec les Associations, ONG féminines et autres intervenants pour l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des filles.**

7.2.6. Après une expérimentation bien réussie de l'éducation à la vie familiale dans l'Enseignement Fondamental, le Gouvernement a donné son avis favorable pour la généralisation de l'EvF/EmP dans le formel et le non formel.

7.2.7. Devant les difficultés d'accès des femmes au crédit bancaire à cause de la nature informelle de leurs activités économiques, un système plus adapté à leurs besoins a été initié à travers la mise en place au sein du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille d'un Fonds d'Appui aux Activités des Femmes (FAAF Layidu).

- Par décision N° 96-0436/MDRE-SG, le Ministère du Développement Rural et de l'Eau a créé le "Réseau Genre et Développement" en son sein avec pour mission d'appuyer les efforts du Ministère dans la promotion de l'approche Genre.

Des activités de micro crédit ont été initiées par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille dans une perspective de développement communautaire: c'est le cas avec le projet BAD et le projet Equité Homme Femme PNUD- BIT. Les activités de micro crédit ont été exécutées en passant par des structures de micro finances déjà existantes dans leurs zones d'intervention. Dans ce domaine, les résultats suivants ont été atteints: 41.553 femmes ont bénéficié de crédit pour un montant de 2.012.471.000 F CFA par le Fonds d'Appui aux Activités des Femmes (FAAF/LAYIDU), 8.000 femmes vivant dans les zones rurales enclavées ont reçu 150.000.000 F CFA de crédit et près de 3.500 femmes dont 30% vivent en zone péri urbaine ont reçu 90.000.000 F CFA de crédit par le PAREHF.

Le Projet « s'Equiper pour Vaincre la Pauvreté » a mis à la disposition de 100 groupements féminins ( Kadiolo, Yorosso, Barouéli, Dioïla) des micro-crédits pour leur équipement en matériels de maraîchage.

Le Projet « Réduction de la Pauvreté » a procédé à la construction et à l'équipement de caisses de crédit, à la mise en œuvre de l'opération d'épargne et de crédit, à l'appui à la constitution des groupes solidaires.

**Il a été procédé à la construction et à l'équipement de centres d'auto promotion des femmes ainsi qu'à la création de coopératives et au renforcement de capacités de leurs membres.**

**Le Département de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, à travers ses partenaires, a procédé à la signature de deux conventions avec l'AGETIER pour la construction d'une unité de tannerie pour les femmes de Tombouctou.**

**Deux répertoires ont été élaborés dont l'un sur les femmes entrepreneurs et l'autre sur les associations de femmes au Mali.**

7.2.7.-7.2.8. Le démarrage courant 2001 du projet (BAD-Gouvernement du Mali). Réduction de la pauvreté vise à faciliter l'accès des femmes au crédit. Il finance des fonds de garantie auprès des

SFD. Cette démarche est également utilisée par le PIAB dans les villages de Mopti.

Le projet « Equiper pour Vaincre la Pauvreté » intervient dans l'équipement des groupements de femmes en matériels de maraîchage dans les villages des cercles de Kadiolo et Yorosso.

La création de banque de solidarité répond au soucis de l'Etat de mettre en place des outils permettant de lutter contre la pauvreté, les femmes constituant une cible privilégiée de ces institutions

Le projet « s'Equiper pour Vaincre la Pauvreté » octroie des petits crédits aux groupements féminins afin de leur permettre de mener des activités génératrices de revenus. Il les équipe également en matériels de maraîchage.

**7.2.8.** Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille participe à la mise en œuvre du volet II (dimension sexo-spécifique de l'emploi) du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA/ERP) adopté par le Conseil des Ministres du 30 août 2000.

Une approche à deux axes est adoptée pour faire en sorte que la dimension sexo spécifique de la création d'emplois soit reflétée dans tous les aspects du programme, et qu'il soit accordé à l'emploi des femmes, une attention prioritaire .

Le premier axe de cette approche est constitué de trois éléments :

- a) Appliquer des critères d'équité entre les sexes dans les cadre d'action macro-économiques au Mali
- b) Développer des capacités nationales permettant d'évaluer, de concevoir et de préconiser des politiques d'investissement et d'emploi respectant des critères d'équité entre les sexes ;
- c) Inclure dans tous les projets du PNA/ERP des stratégies assurant la participation équitable des femmes.

Le deuxième axe est constitué également de trois éléments :

1. Promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes ;
2. soutien des nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes dans le secteur rural non agricole ;
3. promotion de l'emploi salarié pour les femmes dans les secteurs émergents de l'exportation des produits agricoles.

**Le département de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille a appuyé le Conseil d'Administration de l'Association « Layidu Wari » pour l'obtention de l'agrément du Ministère de l'Economie et des Finances en qualité d'opérateur dans le système financier décentralisé.**

**7.2.9.** La création en 1997 d'un Ministère spécifiquement chargé de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille témoigne de l'importance accordée à la participation de la femme à toutes les instances de décision politique, administrative et économique.

Grâce à l'animation, la sensibilisation, la formation, l'incitation et l'appui apportés aux femmes

par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, les ONG, les associations, le quota de 30% de présence de femmes sur les listes électorales a été appliqué (on compte aujourd'hui 18 femmes députés, 66 conseillères municipales, 1.281 conseillères communales dont 12 maires).

La Direction Nationale de la Promotion de la Femme a été créée par ordonnance n°99-009/P - RM du 01 Avril 1999. Cette Direction Nationale est chargée de :

- élaborer les programmes et plans d'action de promotion de la femme ;
- réaliser les études, recherches et enquêtes relatives au statut juridique, économique, social et culturel de la femme ;
- conduire des actions visant la réduction des disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines ;
- coordonner, suivre et contrôler les activités de promotion de la femme menées par les services et organismes publics ;
- veiller à la prise en compte de la dimension <<genre>> dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement ;
- suivre et évaluer les initiatives et actions en faveur de la promotion de la femme menées notamment par les associations et les organismes non gouvernementales ;
- appuyer les actions visant à réduire la pauvreté féminine et à assurer une participation efficace de la femme au développement durable.

Le décret n° 99- 413/P- RM du 23 Décembre 1999 portant création des services régionaux et sub régionaux de la Promotion de la Femme, de l' Enfant et de la Famille.

Les Directions régionales de la promotion de la Femme, de l' Enfant et de la Famille sont chargées de :

- la conception et l'élaboration des programmes régionaux en matière de promotion de la femme, de l' Enfant et de la Famille, et le suivi et la mise en œuvre de ces programmes,
- la coordination et l'évaluation des activités des partenaires opérant dans la région et dont les actions s'inscrivent dans le cadre de la Promotion de la Femme, de l' Enfant et de la Famille ;
- la collecte et le traitement des données relatives à la Femme, à l' Enfant et à la Famille.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille organise à travers la société civile féminine, des campagnes de formation des femmes à la citoyenneté. Ces formations concernent non seulement les femmes élues, mais également toutes les candidates potentielles. Le but visé à travers ces formations est de changer cette situation qui maintient la femme dans le seul statut d'électrice. Elles permettent également de consolider la participation de la femme à la vie publique et de développer le leadership féminin.

En vue d'accroître l'accès des femmes aux instances de prise de décision, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a :

- réalisé une table ronde à la Télé sur le rôle de la femme dans le processus de décentralisation ;
- réalisé une table ronde à la télé sur femme et citoyenneté ;
- organisé des séminaires de formation à l'intention des leaders d'association et d'ONG féminines dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao sur Femmes et Citoyenneté ;
- réalisé des émissions sur Femmes et Citoyenneté dans les radios de proximité et sur toute

- l'étendue du territoire national ;
- élaboré et diffusé un guide juridique sur les droits des femmes à Sikasso et à Kayes ;
- créé un répertoire sur les femmes élues ;
- publié un document sur la participation de la femme à la vie publique.

Il faut noter la présence des femmes dans les organes de gestion des caisses mis en place par les SFD et les ONG dans le cadre du projet réduction de la pauvreté.

**7.2.10.** - La Division Scolarisation des Filles est créée à la Direction de l'Education de Base, - un Fonds d'Appui aux Activités des Femmes (FAAF Layidu) a été mise en place au sein du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, - par décision n.° 96-0436/MDRE-SG, le Ministère du Développement Rural et de l'Eau a créé le "Réseau Genre, Développement" en son sein avec pour mission d'appuyer les efforts du Ministère dans la promotion de l'approche Genre.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a équipé des femmes en vue de l'allègement de leurs tâches domestiques. C'est ainsi que 86 villages encadrés par le Projet d'Appui à la Promotion de la Femme et à l'allègement de la pauvreté ont bénéficié d'équipements à hauteur de 227.614.295 F CFA.

**7.2.11.** Pour obtenir l'adhésion la plus grande possible aux changements de comportement qui nécessitent la promotion de la femme et l'implication du maximum d'acteurs, des mécanismes de concertation formelle et informelle ont été mis en place notamment :

- le comité interministériel chargé d'étudier et de donner des avis sur les dossiers, de suivi et évaluer la mise en œuvre des actions, initiatives et mesures en faveur de la promotion de la femme a été créé par le Décret N°99-156/PM-RM du 16 Juin 1999 ;
- la commission paritaire Gouvernement-Association /ONG ayant pour mission, la coordination des stratégies et actions des associations et ONG en matière de promotion de la femme et de formuler des recommandations permettant la prise en compte des femmes, des enfants et de la famille dans les projets et programmes a été créé le Décret N°99-158/PM-RM du 16 Juin 1999
- les cercles informels de réflexion pour débattre des sujets d'intérêt particuliers ;
- les conseillers techniques genre et les points focaux dans les départements ministériels et à la primature ;
- la Décision N°96-0436/MDR-SG du...créé le "Réseau Genre et Développement" au Ministère du Développement Rural.

Avec la nomination des Conseillers en Genre dans les différents départements ministériels, y compris la Présidence, le Gouvernement a pour objectif d'institutionnaliser le Genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes et politiques de développement.

Les différents projets en cours d'exécution au niveau du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes intègrent la dimension genre dans toutes les étapes des projets.

Le département de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a initié et mis en œuvre plusieurs projets genre dont :

- le Projet GED (Canada)
- le Projet Genre (Banque Mondiale)
- le Projet Promotion du Statut de la Femme et de l'Équité du Genre (FNUAP)

- etc.

Ces projets ont fait beaucoup de formations en Genre, en communication sociale, en gestion des micro-projets, etc. Des cadres des départements ministériels, des Institutions de la République, des élus communaux et préfets en ont bénéficié pour une meilleure prise en compte du genre.

**Le département de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a procédé au lancement du Programme d'Appui au Renforcement de l'Equité Homme/Femme (PAREHF II) pour la lutte contre la pauvreté et la lutte pour la bonne gouvernance.**

## **CHAPITRE VIII : RESSOURCES HUMAINES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**8.2.1. Le Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population (PIIP) 1996-2000** avait pour objectif de porter le taux de scolarisation de 36,4% en 1996 à 50% en 2000.

Le Programme Décennal de l'Education (PRODEC) adopté en 1998 prévoit en 2010 :

- un taux de scolarisation de 75% (70% pour les filles),
- un taux d'alphabétisation de 60% (40% pour femmes),
- un taux de pré-scolarisation de 10%.

Les activités menées en matière de scolarisation des filles ont consisté à l'octroi des prix d'encouragement aux Filles méritantes de certaines écoles et à des lycées ayant réalisé les plus forts taux d'admission des Filles au baccalauréat (plus de 100 manuels mis à la disposition des bibliothèques de ces lycées).

Le Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population (PIIP) 1996-2000 avait pour objectif de porter le taux de scolarisation de 36,4% en 1996 à 50% en 2000.

Le Programme Décennal de l'Education (PRODEC) adopté en 1998 prévoit en 2010 :

- un taux de scolarisation de 75% (70% pour les filles),
- un taux d'alphabétisation de 60% (40% pour femmes),
- un taux de pré-scolarisation de 10%.

La lutte contre l'analphabétisme de la Femme et de la Fille a été un des chantiers principaux du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Les actions se sont focalisées sur l'organisation du rattrapage pour la Femme et la Fille non scolarisée d'une part et l'encouragement, l'émulation pour la Fille scolarisée. Les activités menées en matière d'éducation ont consisté à :

- l'octroi des prix d'encouragement aux Filles méritantes de certaines écoles et à des lycées ayant réalisé les plus forts taux d'admission des Filles au baccalauréat (plus de 100 manuels mis à la disposition des bibliothèques de ces lycées) ;
- l'équipement des centres d'alphabétisation des villages encadrés par le projet d'Appui à la Promotion de la Femme et à l'allègement de la pauvreté ;
- le développement des activités de formation professionnelle du Centre de Formation Aoua Kéita à l'intention des Filles de niveau fin de 2eme cycle fondamental ;
- la formation de 3854 Filles migrantes (alphabétisation, art ménager, santé de la reproduction) et

des Femmes des zones péri urbaines.

Le Fonds de Solidarité Nationale a construit au cours de l'année 2002 des infrastructures scolaires dans cinq villages (3 Sikasso, 1 Mopti, 1 Koulikoro).

Durant le mois de la Solidarité, des enfants de parents indigents ont été équipés en fournitures scolaires. Cette action qui permet aux enfants pauvres d'aller à l'école vise à contribuer à l'amélioration du taux de scolarisation du pays.

Le Mali a ratifié la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) qui stipule que tous les enfants ont droit à l'éducation.

Un comité de suivi de l'application de la convention a été mis en place. Ce comité est composé des représentants du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de toutes les structures intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant. Il est tenu de fournir tous les 2 ans au siège des Nations Unies à New York un rapport sur le niveau d'application de la convention.

Le Projet Réduction de la Pauvreté a procédé en 2003 à l'appui à la construction ou la réhabilitation d'infrastructures scolaires (65 construites et 50 en chantier)

Par ailleurs, le Fonds National de Solidarité a réalisé et équipé 15 salles de classes dans 4 villages et la ville de Yanfolila

**Le Fonds de Solidarité Nationale a réalisé des infrastructures scolaires à travers le territoire national. Il a assuré le parrainage d'enfants de parents démunis à travers leur prise en charge scolaire. Par ailleurs sur ressources PPTE, un programme dit PFIE a permis la réalisation d'écoles dans les zones du PAIB.**

**8.2.2. Les domaines prioritaires d'intervention de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) sont : l'emploi local, la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre, la formation professionnelle et technique, le développement des entreprises et l'emploi informel.**

L'initiative du Programme Solidarité Jeunes et Solidarité CAN 2002 durant les deux dernières éditions du mois de la Solidarité et de lutte contre les exclusions, a permis de mettre les jeunes diplômés en stage de qualification en vue d'une embauche et d'en installer d'autres dans les secteurs tels que couture, restauration, projet.

Le Développement du Programme Emploi Jeunes du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion. Il s'agit de mettre en stage de qualification rémunéré de jeunes diplômés conduisant à un emploi durable.

**Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a procédé :**

- ✓ **au financement des projets d'insertion de jeunes bénéficiaires ;**
- ✓ **à la formation de jeunes en mécanique auto, construction métallique et savonnerie au Camp de Jeunesse de Toukoto ;**
- ✓ **à la Formation permanente de jeunes dans les ateliers du Carrefour des**

### **Jeunes et de la Maison des Jeunes de Bamako.**

**8.2.3. Le volet II du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté (PNA/ERP), vise la responsabilisation des femmes en vue d'augmenter leur productivité dans les emplois qu'elles occupent et de leur permettre d'investir dans les secteurs économiques plus rémunérateurs comme la culture commerciale ou la production manufacturière à forte intensité d'emploi destinée à l'exportation.**

Le Ministère en charge de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a bénéficié de 800 000 000 Fcfa sur fonds PPTTE pour la mise en œuvre de certains projets d'appui aux femmes.

Le projet d'appui aux groupements féminins dans l'exploitation du karité (500.000.000 Fcfa) élaboré et mis en œuvre par la Direction Nationale de la Promotion de la Femme couvre 3 régions du Mali (Ségou, Koulikoro et Sikasso). Son objectif est d'appuyer les femmes rurales dans la transformation et la conservation du beurre de karité afin que le produit soit plus rémunérateur. Le projet mène les activités suivantes :

- octroi d'équipements aux femmes,
- renforcement des capacités des femmes (formations, voyages d'échanges et d'études, etc ...),
- construction des centres de transformation du karité,
- commercialisation (aide les femmes dans la recherche de débouchés pour l'écoulement de leurs produits).

Le projet d'appui aux femmes transformatrices du poisson (60 000 000 Fcfa) couvre la région de Mopti. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie précaires des femmes Bozo et Somono et assurer une meilleure intégration du marché des poissons et des produits de pêche.

Le projet est élaboré et mis en œuvre par la Direction Nationale de la Promotion de la Femme. Il mène les activités suivantes :

- équipement des femmes des groupements de pêcheurs,
- construction de magasins de stockage du poisson,
- organisation de séances d'apprentissages en technologies de transformation du poisson.

Le projet de création de centres d'auto-promotion des femmes rurales (240 000 000 Fcfa) élaboré et mis en œuvre par la Direction Nationale de la Promotion de la Femme couvre les régions de Koulikoro et de Ségou finance des activités génératrices de revenus pour les femmes.

En vue d'améliorer les revenus des femmes rurales, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a, au cours de l'année 2003 :

- doté 12 centres d'auto promotion en plates-formes multifonctionnelles ;
- octroyé des équipements à 32 groupements de femmes pour l'exploitation du karité dans les zones de Dioila, San, Bla, et Kadiolo : 30 charrettes, 50 moulins, 50 ânes, 30 alternateurs et des matériels de conservation ;
- formé 300 femmes sur la dynamique associative et les techniques de production du beurre de karité amélioré ;

- équipé 10 groupements de femmes transformatrices de poisson dans la région de Mopti en : 10 pirogues, 10 charrettes, 20 ânes, 20 bascules de 500 kg, 500 claies de fumage du poisson, 10 magasins, 20 balances Roberval, 100 fûts, 1.000 nattes, 500 cartons durs, des produits de traitement ;
- formé 50 femmes en techniques modernes de fumage et de séchage du poisson

La stratégie du Projet « s'équiper pour vaincre la pauvreté » s'inscrit dans cette mesure (équipement en matériels agricoles de paysans pauvres).

**8.2.4. L'accès des pauvres aux services financiers et autres facteurs de production est déjà un champ d'action du Gouvernement à travers les politiques et programmes sectoriels (PNVA, Plan d'Action de Promotion de la Femme, etc..) et surtout la création d'un système de micro-crédits en privilégiant l'approche Associative et Coopérative. Il entend également s'investir dans la distribution et la gestion foncière au profit des jeunes et des femmes. Dans les périmètres aménagés par l'Etat les femmes accèdent à la terre au même titre que les hommes.**

L'intervention du PAIB, du projet s'Equiper pour vaincre la Pauvreté, du Projet Réduction de la Pauvreté s'inscrit dans cette mesure.

En vue d'accroître l'accès des femmes à la terre, le Département de la Promotion de la Femme a entrepris les actions suivantes :

- réalisation d'une étude sur l'accès des femmes à la terre
- diffusion de 1 000 livrets sur le niveau d'accès des femmes à la terre
- élaboration d'un programme d'action sur le foncier rural qui prend en compte les préoccupations des femmes.

**8.2.5. Le PRODEC et le Programme National de l'Emploi contribuent à la réalisation de cette mesure.**

Le projet de création de centres d'auto-promotion de la femme rurale qui a entrepris la construction de dix centres d'auto-promotion pour la femme rurale dispensera des cours d'alphabétisation et de post alphabétisation dans ces centres.

Le Projet de Réduction de la Pauvreté a mené des activités relatives à l'appui à la construction des centres d'alphabétisation (65), à l'équipement de 192 centres, ce qui a permis à 6027 auditeurs dont 44% de femmes de suivre des cours.

**Le Projet Réduction de la Pauvreté a mené des actions de formation et d'alphabétisation en direction de ses groupes cibles. Il a également construit et équipé des centres d'alphabétisation et Centres d'Éducation pour le Développement (CED).**

**8.2.6. Le secteur "Genre Population et Développement" du PPIP, le Plan d'Action de la Promotion de la Femme et le PRODEC répondent positivement à cet engagement.**

L'amélioration du statut de la femme est en cours à travers la réforme du droit de la famille.

Dans le cadre des activités du Projet MLI/04/03/02 « Promotion du Statut de la Femme et de l'Équité du Genre » financé par le FNUAP, le Département de la Promotion de la Femme a réalisé une étude sur le rôle économique et social de la femme et cela dans l'optique de valoriser la femme à travers la conception et la valorisation de matériels IEC.

**8.2.7.** La décentralisation, le Programme Décennal de développement de la Justice (PRODEJ), la Réforme et la Modernisation de l'Administration sont en application

**8.2.8.** La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) a été adoptée en 1998. Pour la mise en oeuvre du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté (PNA/ERP) a été adopté en Août 2000.

Le programme Mobilisation Organisation Formation Insertion (MOFI) du département de la Jeunesse et des Sports a procédé à la formation d'une centaine de jeunes à l'auto-promotion dans le cadre de l'Entrepreneuriat Jeunesse avec l'appui technique et financier de la CONFEJES à travers le FIJ (Fond d'Insertion des Jeunes).

Une délégation du CNJ a participé au forum mondial sur l'emploi et la formation professionnelle à Dakar en juillet 2001. Pour la fonctionnalité des nouvelles infrastructures sportives de la CAN 2002 une centaine d'agents ont été recrutés.

Dans le cadre d'un programme harmonieux de développement Sportif deux (2) nouvelles structures ont été effectués à maison des Jeunes et du carrefour des Jeunes de Bamako.

L'École de Formation en Développement Communautaire a été transformée en Institut de Formation des Travailleurs Sociaux en 2002. Différentes filières y sont prévues.

**8.2.9.** Aucune mesure explicite n'est prise pour maintenir le personnel formé dans la région sahélienne.

**8.2.10.** Le Mali a adopté et applique la Coopération Technique entre Pays en Développement (CTPD) instituée par les Nations Unies. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée à la coopération sous-régionale et régionale dans la politique d'intégration.

## **CHAPITRE IX : INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION/ PLAIDOYER EN MATIERE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**9.2.1.** L'IEC est la clé de voûte de toute politique de population qui se fonde d'abord sur la responsabilisation des populations dans la gestion de leur avenir. Il a été élaboré une stratégie nationale d'IEC en matière de population. Cette stratégie est en cours de révision pour prendre en compte les décideurs, les leaders religieux et traditionnels, les jeunes et adolescents, les

hommes et femmes ainsi que l'intervention des communicateurs traditionnels.

La lettre de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) : espace de dialogue ouvert aux organes des collectivités territoriales permet l'échange sur les aspects financiers de la maîtrise d'ouvrage, l'établissement du budget pluriannuel d'investissement, la mobilisation des ressources fiscales, les droits de tirage du fonds d'investissement des collectivités territoriales.

Le GP/SP a, dans le domaine de la lutte contre le SIDA et l'excision, une certaine expérience en matière de mobilisation sociale de groupes cibles comme les leaders et les décideurs communautaires. Au niveau des ONG, c'est des séances de sensibilisation autour des ASACO des zones d'intervention. Au niveau central, c'est les différentes rencontres avec les leaders religieux, traditionnels, les jeunes et adolescents (pairs éducateurs, relais communautaires, etc.) mais aussi des formations organisées à leur intention pour avoir leur adhésion à la lutte contre le VIH/SIDA et contre les pratiques néfastes à la santé de la femme dont l'excision.

**9.2.2.** Les facilités sont données aux structures de mise en oeuvre de la PNP pour signer avec l'ORTM des contrats de diffusion des messages d'IEC/PLAIDOYER.

Le GP/SP a édité une revue sur la santé de la reproduction des jeunes : « Profil Jeunesse » et aussi un bulletin trimestriel d'information.

**9.2.3.** Les programmes de coopération du Mali avec ses partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de Population prévoient la formation et l'information sur les domaines de population des membres des réseaux de Journalistes, de Parlementaires, etc..

Au titre du Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, le Conseil a adopté un projet de décret déterminant les conditions d'éligibilité, d'attribution et de gestion de l'aide publique à la presse.

Les dispositions du présent projet de décret, qui prendront effet le 1er janvier 2004 vont contribuer à rendre transparente la gestion de l'aide et promouvoir le professionnalisme dans ce secteur.

**9.2.4.** Le Mali permet aux ONG de mener un fructueux partenariat à tous les niveaux. Dans le cadre de ce partenariat, des facilités sont données aux structures de mise en oeuvre de la PNP (en particulier les ONG) pour signer des accords avec l'ORTM en vue de la diffusion des messages d'IEC/PLAIDOYER qu'elles élaborent.

La plate forme pour l'expression de cette volonté s'est traduite par les réunions de concertation Gouvernement/ONG dont la 10ème s'est tenue les 23, 24 et 25 novembre 2003 au Palais de Congrès à Bamako.

L'IEC est entièrement intégrée dans le programme d'enseignement de l'Institut de Formation des Travailleurs Sociaux.

**9.2.5.** L'un des objectifs prioritaires de la Politique Nationale de Population est la maîtrise de la croissance de la population. Les projets et programmes d'IEC/Plaidoyer visent le changement de

comportement des populations dans ce domaine.

Les différentes méthodes de planification familiale permettent d'adopter une conduite responsable non seulement en matière de sexualité mais aussi en matière de maîtrise de la croissance démographique.

**9.2.6.** La Direction de l'Education de Base, à travers le projet EvF/EmP, a élaboré des curricula prenant en compte les questions de population dans des matières hôtes.

**9.2.7.** La formation et le recyclage du personnel en IEC/Plaidoyer aux niveaux local, régional et international sont assurés par le Mali, à travers les programmes mis en oeuvre en collaboration avec ses partenaires au développement.

**9.2.8.** La Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (CFNACOPP), collabore étroitement avec le réseau sahélien des journalistes pour diffuser l'information sur les questions de population et les activités en IEC/Plaidoyer.

## **CHAPITRE X : URBANISATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**10.2.1.** L'esquisse d'un schéma directeur d'aménagement du territoire a été élaboré par la Mission de Décentralisation en vue de créer des pôles de développement secondaire destinés à fixer les populations.

**10.2.2.** Le Mali s'est résolument engagé dans la réalisation d'un Etat garantissant les libertés Fondamentales. Pour la mise en œuvre effective de cette politique, il a fallu responsabiliser les populations dans la gestion de leurs propres affaires dans le cadre de la décentralisation. En effet, un véritable arsenal juridique appuie cette politique. Il s'agit principalement de :

- La Loi N°93-008/AN-RM du 11/12/93 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales modifiée par la loi N° 96-056 du 16/10/96.
- La Loi N° 95-034/AN-RM du 12/04/95 portant code des collectivités territoriales en République du Mali modifiée par la Loi N°98-066/AN-RM du 30/12/98.
- La Loi N° 95-022 du 20/03/95 portant statut des fonctionnaires des collectivités Territoriale.
- La Loi N° 96-050/AN-RM du 16/10/96 portant principe de constitution et de gestion du Domaine des collectivités territoriales.
- La Loi N° 96-051/AN-RM du 16/10/96 déterminant les conditions de nomination et les Attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales.
- Décret N° 96-119/ P-RM du 11/04/96 déterminant les conditions de nomination et les Attributions du représentant de l'Etat au niveau du District de Bamako.
- Loi N° 99-026/AN-RM du 07/07/99 portant ratification de l'ordonnance n° 99-003/P-RM du 31 Mars 1999 portant création de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales.
- Loi N° 96-059/AN-RM portant création des communes modifiée par la loi n° 97-020 du 07/03/97.
  - Titre XII de la constitution instituant le Haut Conseil des Collectivités Territoriales, etc.
  - Loi n°035 du 10 Août 1999 portant création des collectivités territoriales de cercles et de

régions

- Loi n°037 du 10 Août 1999 modifiant 19 de la loi n° 93-008 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales
- Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 Mars 2000 portant code domanial et foncier
- Loi n°00-042 du 27 Juillet 2000 portant création de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
- Décret n°386/P-RM du 10 Août 2000 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT)
- Loi n°00-44 du 07 Juillet 2000 déterminant les Ressources Fiscales de Communes, des Cercles et des Régions
- Décret n°370/P-RM du 24 Novembre 1999 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des Collectivités Territoriales
- Décret n°269/P-RM du 08 Juin 2000 portant création du Comité National d'Orientation des Appuis Techniques aux Collectivités Territoriales
- Arrêté Interministériel n°1235/MEF/MATCL-SG portant création du Comité National des Finances Locales (CNFL)
- Loi n°00-40 du 07 Juillet 2000 portant création de l'Autorité pour le Développement Intégré du Nord-Mali.

Le Mali compte aujourd'hui 701 communes dont 682 nouvelles. Les élections des deux Mai et six Juin 1999 ont doté ces dernières d'organes dirigeants. Aussi, on peut noter la mise en place des conseils de cercle et des Assemblées Régionales.

La récente création de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales viendra inévitablement renforcer la capacité opérationnelle des collectivités décentralisées.

Le Mali poursuit la mise en place du dispositif juridique et institutionnel de la décentralisation. Aujourd'hui l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales et l'Autorité pour le Développement Intégré du Nord fonctionnent de façon effective et renforcent la capacité opérationnelle des collectivités décentralisées.

Le Mali compte à l'heure actuelle 703 communes dont 684 nouvelles communes.

**10.2.3.** L'esquisse du schéma directeur d'aménagement du territoire prévoit l'émergence de pôles régionaux de développement et de réseaux de villes moyennes.

**10.2.4.** Dans la « Déclaration de Bamako » lors de la Première Conférence des Ministres du CILSS chargés des questions de Population tenue à Bamako du 01 au 05 Novembre 1999, les Ministres ont engagé leurs Etats, entre autres, à :

- prendre toutes les mesures tendant à alléger les formalités administratives liées au retour et à la réinsertion des migrants, à associer les associations de migrants aux décisions qui les concernent ;
- prendre toutes les mesures pour faciliter les séjours des migrants dans les pays d'accueil tout en se conformant aux lois nationales en vigueur ;
- prendre en compte les questions de migration au sein des commissions mixtes.

Le Mali a signé des conventions en matière de Sécurité Sociale avec la France, la Mauritanie, le

Burkina Faso. Des arrangements administratifs aux conventions ont été signés le 11 Janvier 2002 et le 26 Mai 2002, ils concernent respectivement la Mauritanie et la France.

A travers ces conventions, il s'agit d'assurer une protection sociale aux travailleurs migrants maliens installés dans ces pays.

Pour pallier les difficultés liées à la migration, l'Etat malien a pris des mesures pour :

- renforcer la coopération inter étatique sur les migrations et leurs effets sur le développement économique et social des pays d'accueil et d'origine.
- renforcer le mécanisme facilitant le transfert de fonds des émigrés vers les pays et permettant d'améliorer leur participation au développement de celui-ci.
- signer des conventions et autres instruments juridiques sur le plan bilatéral et multilatéral sur l'établissement et la circulation des personnes et des biens dans les pays d'accueil.

Participation du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur à des Ateliers et Séminaires portant sur :

Relations entre l'Administration et les usagers du service public organisé par RJPRODH ; Migrations de travail et Développement en Afrique de l'ouest : cas de trois pays pilotes (Mali – Sénégal et Burkina Faso) organisé à Bamako par le Bureau International du Travail (BIT) les 19, 20 et 21/11/03 ;

Atelier National d'Evaluation de l'EID tenu à Bamako du 08 au 09/02/03

**10.2.5.** Dans la Déclaration de la Politique Nationale de Population, parmi les stratégies à mettre en oeuvre pour réaliser l'objectif relatif à la migration internationale, il est prévu, entre autres, l'organisation des campagnes de sensibilisation sur les conditions, les avantages et les inconvénients des migrations internationales à l'endroit des migrants et de leurs familles restées au pays.

Par rapport à ce point, un guide des Maliens de l'Extérieur a été conçu et ventilé dans toutes les juridictions. Ce guide offre aux Maliens de l'Extérieur la possibilité de mieux s'imprégner des réalités dans les pays d'accueil. Il est un instrument d'information et de sensibilisation de nos compatriotes à l'extérieur.

Les conditions d'entrée et de séjour dans les pays d'accueil sont presque connues de nos jours par nos compatriotes même si d'importants efforts de sensibilisation méritent encore d'être faits en direction des migrants potentiels.

Parmi les actions concrètes entreprises par les autorités du pays en direction de nos compatriotes résidant à l'étranger, on peut citer la création d'un Ministère Délégué Chargé des Maliens de l'Extérieur. La création de ce département traduit la volonté des plus hautes autorités du pays de prendre en charge les préoccupations de nos compatriotes résidents à l'extérieur.

D'autres actions concrètes du Gouvernement telles que la création d'un comité interministériel pour le rapatriement des Maliens de Côte d'Ivoire et la signature d'une convention de co-développement entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Mali ont été bien accueillis par les Maliens de l'Extérieur.

Par rapport au co-développement, les parties décident de renforcer leur démarche partenariale en signant une convention de co-développement.

Cette convention définit en commun les politiques spécifiques de développement, liées aux flux migratoires, visant à favoriser la mobilisation des migrants régulièrement installés en France pour le développement de leur pays d'origine.

Poursuite des opérations de rapatriements massifs des dizaines de milliers de maliens vivants en Côte d'Ivoire, à travers l'action « Retour Faso Dambé » avec l'appui financier des partenaires bilatéraux et internationaux du Mali.

Organisation par le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) de missions d'information et de sensibilisation à l'endroit des maliens de l'extérieur en Mauritanie, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Gambie, France, Gabon, Ghana et Guinée Equatoriale.

Organisation du 1<sup>er</sup> Forum de la Diaspora Malienne à Bamako les 13, 14, 15, 16 et 17/10/2003. Ce Forum, organisé à l'initiative du Gouvernement malien a réuni l'ensemble des représentants de la diaspora malienne

**10.2.6.** Le Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, créé en 1989, regroupe le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Sénégal. Il reste à l'étendre aux autres pays de la sous-région.

**10.2.7.** La Première Conférence des Ministres du CILSS chargés des questions de Population, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en octobre 1997, a retenu les réseaux de recherche dans le domaine des migrations parmi leurs engagements.

## **CHAPITRE XI : COLLECTE, ANALYSE, ETUDES ET RECHERCHE EN MATIERE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**11.2.1.** Le recensement démographique est institutionnalisé tous les dix ans par la Loi N° 98-020/AN-RM du 20 Mars 1998.

**11.2.2.** Tous les résultats des recherches ne sont pas encore vulgarisés auprès des populations bénéficiaires.

**11.2.3.** Les données existantes en matière de population et développement durable sont valorisées par des analyses approfondies dans le cadre de la préparation des prises de décision, de l'analyse de programme et élaboration de stratégies ainsi que lors de l'élaboration des programmes de coopération avec les partenaires.

**11.2.4.** Pour améliorer la gestion des programmes de population, l'approche multisectorielle est recommandée dans l'analyse des données nationales et dans la formulation des recommandations.

**11.2.5.** Les résultats de la recherche en matière de population et développement sont diffusés et pris en compte dans la formulation, la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination des programmes et projets de développement.

L'ODHD a produit et diffusé le rapport national sur le Développement humain Durable, édition 2000 dont le thème est Aide, Endettement, Pauvreté.

La production du rapport a bénéficié de l'appui du PNUD. Les rapports sur le Développement Humain Durable visent entre autres à susciter le débat sur les Programmes de Développement Social.

L'ODHD a connu une restructuration au cours de l'année 2002. Toutefois, elle a pris part à l'élaboration et à la lecture des rapports régional et mondial sur le Développement Humain Durable.

**11.2.6.** La formation des démographes était ralentie depuis bientôt dix ans faute de succès des candidats Maliens aux concours. De plus, la jeune Université du Mali n'a pas encore ouvert une filière de Démographie.

L'Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto- Gériatrie a effectué 3 études relatives aux problèmes de santé des personnes âgées. Il s'agit notamment de :

- Etude sur les pathologies enregistrées chez les Personnes Agées dans les structures de santé au Mali.
- Etude sur la nutrition des Personnes Agées.
- Etude des déterminants socioculturels comme base d'une politique de promotion des Personnes Agées au Mali.

Par ailleurs l'ODHD a participé à l'élaboration du rapport annuel sur le Développement Humain Durable dont le thème est : « Décentralisation et Pauvreté ».

**L'ODHD a organisé le lancement officiel du Rapport National sur le Développement Humain Durable édition 2003 sur le thème « Décentralisation et Réduction de la Pauvreté ». Ledit rapport a été examiné par le Conseil des Ministres en sa session du 20 Octobre 2004 . Le lancement a eu lieu le 8 Novembre sous la présidence du Ministre du DSSPA.**

**L'ODHD a élaboré un guide relatif à la préparation et à la diffusion des différents Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH).**

**11.2.7.** Des séminaires de dissémination des résultats de collecte et de recherches sont organisés automatiquement après chaque opération. D'autres mesures ont été également prises notamment :

- mise en place au niveau de certains projets du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille des bases de données bibliographiques femmes ;
- élaboration du répertoire des compétences nationales féminines ;
- élaboration du catalogue collectif de la documentation Femme au Mali ;
- le centre d'Information et de Documentation sur la Femme a été créé au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille par Ordonnance N°01-013/P-RM du 26 Février 2001 et le décret n°160/P-RM

du 30 Mars 2001 fixe

- l'organisation et les modalités de fonctionnement dudit centre. Ce centre comprend trois départements (département de la documentation, département de l'observatoire de la condition de la femme, département de l'information, de l'éducation et de la communication).

Le Centre de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE) créée par ordonnance n° 01-013/P-RM du 26 Février 2001 dispose de 1.589 ouvrages dans les domaines ci – après :

- Femmes, agriculture, développement rural et agroalimentaire (140 ouvrages) ;
- Femmes et Culture (44 ouvrages) ;
- Femmes et Religion (24) ;
- Femmes et Droit (112) ;
- Femmes et Education (60) ;
- Femmes et Développement Social (359 ouvrages) ;
- Femmes et Développement Economique (177) ;
- Femmes et Politique (46) ;
- Femmes et Santé (277) ;

Les informations disponibles au Centre sont organisées dans une Banque de Données composée comme suit :

- évolution des effectifs selon le sexe dans les différents ordres d'enseignement ;
- niveau d'alphabétisation des femmes ;
- répertoire des femmes élues ;
- Femmes, Emploi et Formation Professionnelle.

11.2.8. La base de données n'est pas encore mise en place.

11.2.9. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, à travers ses services centraux, la DNSEP et la DNJ, ainsi le projet « Jeunesse-Sports-Santé », en partenariat avec le Conseil National des Jeunes, le « Programme Démisséniya Yiriwali » (PDY), en collaboration avec le CERPOD et l'appui financier du FNUAP, s'est engagé dans le processus d'une étude diagnostique de la situation de la jeunesse et les sports au Mali de 1960 à nos jours.

- 1) L'étude « Girls, Sport and reproductive Health »
- 2) Le draft du plan d'action national pour la promotion de la Jeunesse au Mali.
- 3) Le 1<sup>er</sup> draft du document cadre du projet insertion des Jeunes ruraux avec la FAO.

Le financement est recherché auprès des partenaires.

L'Institut d'Etudes et de Recherches en Géronto-Gériatrie (IERGG) a élaboré deux protocoles d'étude relative aux personnes âgées. Les thèmes portent sur :

- la nutrition des personnes âgées
- les pathologies enregistrées chez les personnes âgées dans les structures de santé.

11.2.10. La prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement est effective. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en élaboration réserve une grande place aux facteurs démographiques.

**11.2.11.** Le Ministère de la Santé met en oeuvre le PRODESS qui est largement pris en compte dans l'élaboration du CSLP.

**11.2.12.** Le CERPOD est largement sollicité par les structures maliennes qui entretiennent des relations de collaboration avec les structures similaires des autres états membres du CILSS.

Le gouvernement du Mali a enregistré depuis 1981, une vaste réforme de l'état civil. C'est dans ce cadre qu'un projet état civil avait été initié en 1985, ayant comme intitulé « Le projet pour l'amélioration de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état Civil » sur financement du fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

Cette réforme de notre système qui a conduit à l'adoption de la loi n°87-27/AN-RM du 26 mars 1987 régissant l'Etat Civil au Mali, avait pour objectif d'une part l'identification correcte de l'ensemble des citoyens de notre pays et d'autre part la connaissance plus approfondie du volume et de la composition de notre population en cernant de plus près les différents paramètres intervenants dans son évolution en vue de l'intégration de la variable démographie dans la planification du développement.

Le nombre de centres de déclaration est passé de 643 en 1987, à 5.000 en 1991. Le taux de couverture est passé de 1.696 habitants en 1987 pour un centre à 3.245 habitants en 1991.

Précédemment la loi n°68-14/AN-RM du 17 février 1968 rend obligatoire la déclaration des faits d'état civil pour tous les citoyens.

En raison des difficultés d'application de cette Loi, une réforme de l'état civil fut initiée depuis début 2002 pour réadapter la loi n° 87-27/AN-RM au nouveau contexte de décentralisation.

**Au cours de l'année 2004, la Direction Nationale de l'Intérieur à travers sa division Etat Civil a assuré la centralisation et l'exploitation des faits d'état civil. La centralisation a concerné les volets envoyés par les Communes, Ambassades et Consulats au jour le jour.**

**En outre, elle a procédé à la transcription des actes établis à l'étranger au profit des Maliens de l'Extérieur.**

**Cette augmentation s'explique surtout par le retour massif des Maliens résidant en Côte d'Ivoire à la faveur de la guerre civile qui sévit dans ce pays.**

**Au cours de la même année la Division Etat Civil a fait confectionner des registres de naissance, de mariage et de décès.**

**Le département de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a fait un plaidoyer sur l'enregistrement des naissances à Gao.**

**11.2.13.** Après l'Indépendance, le Mali est l'un des premiers pays Ouest Africains à avoir réorganisé son système d'état civil. Toute la procédure liée à l'enregistrement des faits d'état civil a été réglementée par la Loi N° 68-14/AN-RM du 17 Février 1968 qui a rendu obligatoire la

déclaration des faits d'état civil pour tous les citoyens. Le système de l'Etat Civil se trouve aujourd'hui régi par la Loi N° 87-27/ AN-RM du 16 Mars 1987 modifiée et complétée par la Loi N° 88-37/AN-RM du 05 Avril 1988 autorisant l'autofinancement du système d'état civil.

**Il a été créé auprès du Ministre chargé de l'Administration Territoriale par Décret N°03/290/290/PM du 18 Juillet 2003 une Mission d'Appui à la Consolidation de l'Etat Civil, (M.A.C.E.C.). Elle est chargée de :**

- élaborer des outils adaptés pour l'enregistrement des naissances, mariages et décès dans toutes les communes et les Missions Diplomatiques et Consulaires. mettre en place un logiciel et des équipements informatiques adaptés de traitement, de production et de conservation des pièces d'Etat Civil ;
- participer au couplage du fichier central de l'Etat Civil avec le fichier électoral et le recensement des populations en vue de leur mise à jour régulière ;
- renforcer les capacités des acteurs et des structures impliqués dans la gestion du système de l'Etat Civil.

**Il convient de noter également que créée en 2003, la mission n'est devenue fonctionnelle qu'à partir de 2004.**

**11.2.14.** Le CERPOD a appuyé le Mali dans l'exploitation informatique des faits d'Etat Civil de 1987 dont les résultats ont été publiés en 1991.

Le FNUAP a également intervenu dans l'amélioration de l'enregistrement des faits d'Etat Civil dans le cadre du projet MLL/95/PO2 de son troisième programme de coopération avec le Mali 1994-1997. L'exploitation informatique qui était prévue dans le projet n'a pas pu être réalisée.

**11.2.15.** Des études ont été menées par les structures de Santé et des ONG sur les méthodes traditionnelles de contraception. Les résultats sont disponibles.

**11.2.16.** Des recherches multidisciplinaires sont menées par des organismes et des structures sur des sujets variés. Leurs résultats sont disséminés en direction des décideurs et des intervenants sur le terrain (PF, mortalité maternelle, fécondité des adolescents, etc...).

**11.2.17.** L'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) ainsi que d'autres institutions de recherche telles que l'IER exécutent des programmes pluridisciplinaires en matière de recherche sur les fluctuations des ressources naturelles, de l'agriculture et les stratégies paysannes face aux changements climatiques. Ces programmes sont sous-régionaux et impliquent le Mali, le Burkina, le Ghana et les Pays Bas.

**11.2.18.** Des projets et programmes pilotes de recherche sur les interrelations de la population, des ressources naturelles et du développement sont mis en oeuvre par des organismes inter-Etats comme l'Institut du Sahel à travers ses programmes majeurs et les centres nationaux de recherche.

**11. 2. 19.** Des projets et programmes de recherche sur les interrelations de la population, des ressources naturelles et du développement sont mis en oeuvre par des organismes inter-Etats comme l'Institut du Sahel à travers ses programmes majeurs, les organismes internationaux (PNUF) et les centres nationaux de recherche.

**11.2.20.** Le Gouvernement a approuvé :

- les textes de création, d'organisation et le cadre organique de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle de la Pollution et des Nuisances le 27 Mai 1998 ;
- les textes relatifs à la création et au cadre organique des services régionaux et sub-régionaux d'Assainissement et du Contrôle de la Pollution et des Nuisances le 30 Septembre 1998 ;

**11.2.21.** Le Mali soutient les programmes nationaux et sous-régionaux de recherche sur la pollution de l'air en milieu urbain, ses causes et ses effets sur la santé des populations.

Le Gouvernement a approuvé le décret relatif à l'étude d'impact sur l'environnement le 14 Avril 1999.

## **CHAPITRE XII : PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR PUBLIC, LE SECTEUR PRIVE ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

**12.2.1.** Les communautés et les collectivités sont pleinement associées à la planification, à l'exécution et au financement des différents Projets et Programme en matière de Population.

La tenue des Iers Assises nationales du Développement Social a enregistré le forum des ONG avec l'engagement de la Société Civile pour l'élaboration, la mise en œuvre des programmes de Développement Social.

Le PAIB, le projet réduction de la Pauvreté travaillent en partenariat direct avec les ONG locales de la formulation à l'évaluation de leurs programmes.

**Le Programme Concerté Santé Mali financé par la Coopération française et localisé au Groupe Pivot Santé/Population assure au niveau des collectivités décentralisées maliennes un appui pour le cofinancement d'actions de développement pour les services sociaux de base surtout dans le domaine de la santé.**

**12.2.2.** Le Mali soutient le Programme d'Action de Ouagadougou auprès de ses partenaires techniques et financiers.

- La signature de document de collaboration de la 2<sup>ème</sup> phase de ce programme (PCSM II) a été effectuée entre le Gouvernement du Mali et la Coopération française d'une part et d'autre part entre le Ministère de la Santé, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Mali et le Groupe Pivot Santé Population.
- Le Groupe Pivot Santé Population a reçu, le 9 décembre dernier, la visite l'Honorable Député M. Pierre MORANGIE, envoyé du Premier Ministre français dans le cadre de l'évaluation de l'action de la coopération française au Mali.

**12.2.3.** Des campagnes de sensibilisation sont menées vers les secteurs privé, commercial et volontaire pour leur implication plus accrue dans le financement des activités de population en complément des ressources limitées du public.

**12.2.4.** L'accord cadre signé entre le Gouvernement (Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales) et les ONG stipule, en ses articles 11 et 12, le Gouvernement s'engage à accorder des facilités administratives aux ONG entre autres dans les domaines suivants :

- l'importation temporaire du matériel roulant et équipement ;
- l'exonération des droits de douane et toutes autres formes de taxe ;
- l'exemption d'impôts et taxes sur les salaires, indemnités et autres rémunérations.

En 2002, le gouvernement du Mali à travers le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales a initié un nouveau projet de loi pour réadapter l'ancienne ordonnance régissant les associations et les ONG au Mali en l'occurrence l'ordonnance PCG du 28 mars 1958.

Le projet de loi est déjà sur le bureau du Secrétariat Général du Gouvernement pour les travaux de finition.

Avec cette nouvelle loi, l'accord cadre signé entre le Gouvernement (MATCL) et les ONG serait réactualisé et les procédures d'acquisition d'un accord cadre seront revues, et cela pour mieux sécuriser les promoteurs des ONG.

**L'accord cadre a été réactualisé afin de mieux sécuriser les promoteurs des ONG.**

**C'est ainsi que la loi N° 04-038 du 05 août 2004 relative aux associations, l'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 03 juillet 2004, la loi dont la teneur suit :**

**article 39 : La signature de l'accord cadre ne peut intervenir qu'au bout d'une période de trois ans d'exercice attestés par les rapports d'activités et les comptes financiers certifiés par un expert-comptable agréé.**

**12.2.5.** Ces dispositions sont prévues dans l'accord cadre Gouvernement/ONG notamment dans les articles 11 et 12.

Le GP/SP est le répondant des ONG intervenant dans le domaine de la santé au niveau du Ministère de la Santé. Les ONG membres du GP/SP tiennent compte des normes et procédures nationales dans toutes leurs interventions sur le terrain.

**Les Groupes Pivot sont les répondants des ONG dans les domaines de leurs expertises. Il s'agit du Groupe Pivot Santé Population, du Groupe Pivot Gestion des Ressources Naturelles (GRN), du Groupe Pivot Education de Base, du Groupe Pivot PME/PMI, du Groupe Pivot Développement Social, du Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes. Actuellement, ce sont les Groupes Pivot Santé Population, Droit et Citoyenneté des Femmes et Développement Social qui sont réellement fonctionnels.**

**12.2.6.** Les ONG, associations et autres groupes d'acteurs au niveau local sont pleinement impliqués dans la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination du Programme d'Actions de Ouagadougou. Un représentant du CCA-ONG est membre du groupe de suivi.

Les ONG sont des partenaires des services techniques à tous les niveaux d'intervention. Les

activités sont menées de façon conjointe. Il en est de même pour les supervisions.

Le GP/SP représentant les ONG intervenant dans la santé au Mali au niveau du Ministère de la Santé participe à la coordination de l'initiative, un Cercle, une ONG", un projet du Ministère de la Santé à travers le PNLS pour "la réponse locale" en matière de lutte contre le VIH/SIDA.

Les ONG et Associations membres du Groupe Pivot Santé Population sont exhortées à participer aux différents niveaux de préparation de ces CROCEP au niveau de leurs régions respectives.

**12.2.7.** Les coordinations d'ONG existent au plan national et régional. Des relations de partenariat sont développées entre les ONG dans les différentes régions du pays.

Pour un meilleur suivi des actions des ONG, il a été créé, sous l'autorité du Ministre chargé de l'Administration Territoriale, la Commission Nationale d'Evaluation des Activités des ONG (Arrêtés N°89-PRM et N° 90-/MAT.DB-CAB). Cette Commission est composée des représentants de tous les départements ministériels et des coordinations des ONG. Une Commission similaire est instituée au niveau de chaque région.

Les ONG travaillent en collaboration avec les services techniques mais il n'y a pas de cadre de concertation décentralisé spécifiquement formalisé en matière de population et de développement.

**12.2.8.** Ce sont les mêmes dispositions qu'au point 12.2.6.

Le GP/SP participe à toutes les rencontres organisées par les services techniques gouvernementaux en matière de santé et de population. Le GP/SP a participé aux CROCEP des régions de Koulikoro, Sikasso et du District de Bamako.

**12.2.9.** Ce sont les mêmes dispositions qu'au 12.2.3.

La coordination de l'Initiative un Cercle une ONG (ICONG), un projet de lutte contre le VIH/SIDA basée sur la réponse locale, est assurée par le GP/SP et ses OCF. Les coordinateurs, les animateurs des ONG, les relais communautaires et les pairs éducateurs sont impliqués de près aux activités de masse sponsorisées par le Ministère de la Santé telle que la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA, etc. Le GP/SP est impliqué activement dans tous les fora organisés par le Ministère de la Santé et membre des principaux organes du PRODESS.

Le GP/SP est invité à toutes rencontres organisées par les services techniques gouvernementaux en matière de santé et de population.

Le GP/SP est membre actif de la société civile malienne.

**12.2.10.** Le système de recouvrement de coûts a été institué en 1989 dans le secteur de la Santé.

**12.2.11.** Le Gouvernement a institué le Comité Technique de suivi des activités de l'Institut du Sahel et de ses Programmes Majeurs dont le CERPOD.

Le Groupe Pivot Santé Population qui est un membre très actif de la Société civile est membre des différents comités de mise en œuvre et de suivi (Missions conjointes, de suivi, Comités techniques, Comité de pilotage, Comité de suivi, etc.) du PRODESS.

## CHAPITRE XIII : FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION

13.2.1. Non concerné.

13.2.2. Périodiquement, il est procédé à l'Analyse de Programme et Elaboration de Stratégies (APES) en matière de population pour mesurer le chemin parcouru et les efforts à déployer. Chaque partenaire élabore son programme de coopération avec le Mali en tenant compte des orientations de l'APES.

13.2.3. Depuis l'adoption de la Politique Nationale de Population, le Gouvernement a régulièrement mobilisé sa contrepartie pour la réalisation des projets et programmes de population. Cependant, il faut noter que ce n'est qu'à partir de Janvier 2001 que le Gouvernement a inscrit dans son budget régulier une dotation au titre de la structure de coordination, suivi et évaluation des programmes de population.

- Le projet s'Equiper pour Vaincre la Pauvreté est financé par le Budget National
- La création du Fonds de Solidarité Nationale
- La création de la Banque Malienne de Solidarité.

13.2.4. Le Mali s'efforce de mobiliser des ressources destinées à la réalisation des objectifs du Programme d'Action du Caire (1994), de Beijing (1995) de Rome (1996) entre autres.

Dans le cadre de l'exécution de certains programmes, des conventions ont été signées soit sous forme de prêts ou de subventions avec la Coopération Belge, Néerlandaise, Allemande, Française, etc...

13.2.5. Le Mali dispose d'un Accord Cadre avec toutes les ONG et associations évoluant dans le pays, qu'elles soient nationales ou étrangères. Des dispositions ont été prises par le Gouvernement pour assurer la mobilisation des ressources.

Pour la mise en œuvre du Programme Multi-Sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, chacun des trois secteurs : Société civile, Secteur privé et Secteur public aura en charge l'exécution d'un tiers des interventions pour les cinq (5) années à venir.

13.2.6. Le Fonds des Nations Unies pour la Population est le seul partenaire régulier des structures de coordination, suivi et évaluation des programmes de population.

Le 5<sup>ème</sup> programme de coopération Mali-Fonds des Nations unies pour la Population pour la période 2003-2007 a été adopté par le Conseil d'administration en janvier 2003. Ce programme comporte deux sous-programmes qui sont :

- Stratégie en matière de population et développement et,
- Santé de la Reproduction.

Le Sous-programme Stratégie en matière de population et développement comprend un projet intitulé « Appui à la planification et à la gestion décentralisée de la Politique nationale de Population » sur la durée du programme pays. Ce projet vise à mieux coordonner les activités de population aux niveaux national, régional et local et à faire intégrer les questions de Population dans les plans de développement élaborés à chacun des niveaux.

Il y a lieu de rappeler l'application des recommandations au niveau de l'espace UEMOA et de la CEDEAO.

Le GP/SP assure toujours la présidence du Réseau des ONGs Sahéliennes pour la population comprenant neuf (9) pays.

**Le Mali a participé au 9<sup>ème</sup> Forum annuel de la CEDEAO sur la nutrition tenu du 20 au 24 septembre 2004 à Cotonou au Bénin et dont le thème était : Nutrition et VIH/SIDA.**

**14.2.5.** L'accord cadre Gouvernement/ONG engage le Gouvernement à une plus grande assistance humaine, matérielle et technique auprès des ONG.

Pour les perspectives, le GP/SP a eu sa certification par l'USAID pour une autonomisation avec son propre siège.

Le GP/SP a été certifié par l'USAID et peut prétendre gérer les fonds américains par un financement direct.

Le GP/SP bénéficie des financements de différents partenaires surtout bilatéraux dont l'USAID et de la Coopération française et d'autres partenaires comme la Fondation BMS. Ces financements lui permettent d'être plus autonomes pour l'exécution des différentes activités sur le terrain en faveur des communautés de notre pays. A travers un financement de l'ONUSIDA, le Groupe Pivotal Santé Population a assuré la formation des tradithérapeutes par rapport à la lutte contre le VIH/SIDA.

**14.2.6.** Il existe actuellement une coalition mondiale contre le VIH/SIDA. La coopération s'intensifie dans les domaines des migrations, la formation et la recherche en matière de santé de la reproduction, planification familiale et soins de santé sexuelle. Des actions de collaboration entre Etats et sous-régionales sont en cours pour endiguer la pandémie du SIDA.

Le GP/SP assure la vice-présidence du FRAC (Forum Régional d'Analyse et de Concertation) rassemblant tous les pays francophones africains et Haïti.

## **CHAPITRE XV : SUIVI, EVALUATION ET COORDINATION DU PROGRAMME D'ACTION**

**15.2.1.** Les buts et objectifs des projets et programmes en matière de population en cours d'exécution cadrent, dans les grandes lignes, avec les buts, les objectifs et les mesures préconisées par le Programme d'Action de Ouagadougou.

**15.2.2.** Par Décision N° 0576/MS-SG du 08 Août 2000 abrogeant et remplaçant la Décision N° 0015/MEPI/DNP/ST-CONACOPP du 11 Mars 1999, le Gouvernement a mis en place le groupe inter-ministériel de suivi de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

**15.2.3.** Le Programme d'Action de Ouagadougou a été largement diffusé par le CERPOD et les structures nationales. Mais la coordination des activités de sa mise en oeuvre souffre d'un léger relâchement car le Groupe de suivi mis en place par le Gouvernement n'arrive pas à avoir des contacts souhaités avec les cadres du CERPOD.

Il y a lieu de rappeler l'application des recommandations au niveau de l'espace UEMOA et de la CEDLAO.

Le GP/SP assure toujours la présidence du Réseau des ONGs Sahéliennes pour la population comprenant neuf (9) pays.

**Le Mali a participé au 9<sup>ème</sup> Forum annuel de la CEDEAO sur la nutrition tenu du 20 au 24 septembre 2004 à Cotonou au Bénin et dont le thème était : Nutrition et VIH/SIDA.**

**14.2.5.** L'accord cadre Gouvernement/ONG engage le Gouvernement à une plus grande assistance humaine, matérielle et technique auprès des ONG.

Pour les perspectives, le GP/SP a eu sa certification par l'USAID pour une autonomisation avec son propre siège.

Le GP/SP a été certifié par l'USAID et peut prétendre gérer les fonds américains par un financement direct.

Le GP/SP bénéficie des financements de différents partenaires surtout bilatéraux dont l'USAID et de la Coopération française et d'autres partenaires comme la Fondation BMS. Ces financements lui permettent d'être plus autonomes pour l'exécution des différentes activités sur le terrain en faveur des communautés de notre pays. A travers un financement de l'ONUSIDA, le Groupe Pivot Santé Population a assuré la formation des tradithérapeutes par rapport à la lutte contre le VIH/SIDA.

**14.2.6.** Il existe actuellement une coalition mondiale contre le VIH/SIDA. La coopération s'intensifie dans les domaines des migrations, la formation et la recherche en matière de santé de la reproduction, planification familiale et soins de santé sexuelle. Des actions de collaboration entre Etats et sous-régionales sont en cours pour endiguer la pandémie du SIDA.

Le GP/SP assure la vice-présidence du FRAC (Forum Régional d'Analyse et de Concertation) rassemblant tous les pays francophones africains et Haïti.

## **CHAPITRE XV : SUIVI, EVALUATION ET COORDINATION DU PROGRAMME D'ACTION**

**15.2.1.** Les buts et objectifs des projets et programmes en matière de population en cours d'exécution cadrent, dans les grandes lignes, avec les buts, les objectifs et les mesures préconisées par le Programme d'Action de Ouagadougou.

**15.2.2.** Par Décision N° 0576/MS-SG du 08 Août 2000 abrogeant et remplaçant la Décision N° 0015/MEPI/DNP/ST-CONACOPP du 11 Mars 1999, le Gouvernement a mis en place le groupe inter-ministériel de suivi de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

**15.2.3.** Le Programme d'Action de Ouagadougou a été largement diffusé par le CERPOD et les structures nationales. Mais la coordination des activités de sa mise en oeuvre souffre d'un léger relâchement car le Groupe de suivi mis en place par le Gouvernement n'arrive pas à avoir des contacts souhaités avec les cadres du CERPOD.

**15.2.4.** Le groupe multi - sectoriel de suivi de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou a été créé mais il ne bénéficie pas encore de soutien financier conséquent.

Le document du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) contient un dispositif de suivi évaluation annuel de la mise en oeuvre, comprenant outre les Agences des Nations Unies, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et la Cellule CSLP.

Par ailleurs, chaque Programme Pays avec un partenaire, particulièrement avec les Agences des Nations Unies fait l'objet d'une revue annuelle de programme et d'une revue tripartite des projets constitutifs, organisées par la Direction de la Coopération Internationale.

**15.2.5.** Des réseaux ont été mis en place par le CERPOD (parlementaires, journalistes, documentalistes) dans le cadre de cette mesure. Les ONG sont également impliquées.